

<< **L'Expert-Comptable** est
ton ami; consulte-le !

Le commissaire aux comptes est
ton gendarme; écoute-le >>.





01 BP 8671 Abidjan 01, 7, Rue des Avodirés,
Abidjan Plateau-Indénié Plateau Avenue Lamblin
(+ 225) 27 20 21 14 59 - 27 20 22 55 49
www.oec.ci
accueil@expertscomptables.ci



RAPPORT ANNUEL 2021



 01 BP 8671 Abidjan 01
7, Rue des Avodirés
Abidjan Plateau-Indénié

 (225) 27 20 21 14 59
(225) 27 20 22 55 49

 www.oec.ci
accueil@expertscomptables.ci

SOMMAIRE

MOT DU PRESIDENT DE L'ORDRE	04
RAPPORT MORAL	08
PANORAMA	10
COMMISSIONS STATUTAIRES	20
Tableau	22
Diligences et déontologie	23
Formation professionnelle continue	24
COMMISSIONS CONVENTIONNELLES	28
Assurance qualité	30
Transition numérique	32
Centre de formation	36
Juridique, fiscale et sociale	38
Protection de la profession et solidarité	41
Réforme des textes	43
Accroissement des Ressources des professionnels	45
Construction du siège	48
Audit et gestion des risques	51
Accompagnement et suivi des professionnels	53
Etudes Techniques	55
Smo Ifac	57
COMITÉS AD HOC	58
Comité chargé de la gestion de la plateforme	60
Cour des comptes de l'UEMOA	61
Comité ADHOC ZLECAF	62
Comité chargé de la selection centre de formation	64
CGA	68
RAPPORT FINANCIER	72
CONCLUSION	93

MOT DU PRESIDENT



Drissa KONE

Président de l'Ordre

" Un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire, le bilan d'exécution du budget 2021 traduit le retour progressif à un cadre d'exécution normal, en cohérence avec les objectifs stratégiques fixés par le Conseil de l'Ordre. "

Monsieur le Commissaire du Gouvernement,
Chers membres du Conseil de l'Ordre,
Chères consœurs,
Chers confrères,

Nous sommes réunis ce jour en Assemblée Annuelle à l'effet de soumettre à votre examen, conformément aux dispositions statutaires régissant la gouvernance de notre Institution Ordinale, les modalités ainsi que le résultat d'exécution du mandat d'administration confié au Conseil de l'Ordre au titre de l'exercice 2021.

A cet égard, les contingences de l'année 2021 ont rendu notre mission plus complexe, mais n'ont pu altérer l'engagement de votre Conseil pour les actions suivantes : i) la cohésion de la profession, ii) le développement des affaires, iii) l'accroissement des effectifs, iv) la consolidation du positionnement national et international de notre institution, v) de la défense de ses intérêts et ; vi) le renforce-

ment de ses valeurs cardinales, en cohérence avec les exigences normatives et impératives de la profession d'expert-comptable en Côte d'Ivoire.

Aussi, l'OEC CI n'a-t-il ménagé aucun effort durant l'exercice écoulé pour maintenir et renforcer le cadre d'exercice professionnel et de coopération avec l'ensemble de ses partenaires ; bénéficiant à cet égard de l'appui indéfectible de la tutelle ministérielle, sous l'égide et le leadership de Monsieur COULIBALY Adama, Ministre de l'Economie et des Finances et Commissaire du Gouvernement près de l'OEC CI.

Relativement à l'environnement macroéconomique, la situation sanitaire mondiale marquée par la pandémie du COVID-19 depuis 2020, en dépit de l'émergence de variants du SRAS-Cov2, a été globalement contenue durant l'année 2021 dans sa propagation sous-régionale au sein de la CEDEAO, et plus particulièrement au niveau de notre pays.

La disponibilité de vaccins, les plans de ripostes nationaux de vaccination ainsi que l'élan de solidarité mondiale impulsée par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) sur le second semestre, ont conforté l'espérance d'une sortie de la crise sanitaire en fin d'année 2021 ; avec des meilleures perspectives de reprise économique pour 2022.

Dans ces conditions, l'estimation du taux de croissance de l'économie mondiale, grâce au levier des échanges internationaux dans les pays développés et émergents, a été revu à 4,9% pour l'année 2021 par le Fonds Monétaire International (FMI).

Au niveau national, la Côte d'Ivoire a su tirer parti de la reprise progressive de l'activité économique induite par l'allègement des restrictions sanitaires du second semestre 2021.

La bonne tenue des secteurs tertiaires et secondaires, les appuis financiers circonstanciés des partenaires au développement ainsi que la poursuite des investissements privés et publics ont concouru à la résilience de l'économie nationale. Le PIB à fin 2021 est ressorti, selon le FMI, à 6,5% avec néanmoins la perspective d'un relèvement à 7% en 2022 et une moyenne de 7,65% sur la période 2021-2025 ; en lien avec la conjoncture économique mondiale et le conflit russo-ukrainien.

En somme, c'est empreint d'un certain optimisme que les orientations de l'action publique du Gouvernement, portées par le PND 2021-2025, ont acté la transformation structurelle de l'économie avec à terme un impact social significatif de réduction de la pauvreté, d'amélioration du cadre de vie et de bien-être des populations, prémises de belles perspectives d'affaires pour les membres de la profession.

S'agissant de l'OEC CI, le cadre de la gestion administrative de ce premier exercice de la mandature 2021-2023 n'a pas subi de changement dans son dispositif organisationnel par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, en adéquation avec les mesures édictées par le Conseil National de la Sécurité (CNS), Organe délibérant du Gouvernement ivoirien sur la crise sanitaire, le Conseil de l'Ordre a maintenu un fonctionnement « hybride » tant pour ses sessions, que pour les activités opérationnelles des Commissions Techniques, en conformité avec les dispositions statutaires et réglementaires en vigueur.

C'est donc dans un paysage caractérisé par un allègement progressif des mesures sanitaires restrictives, et en collaboration avec les parties prenantes impliquées, que les activités de représentation régionale et internationale de l'Ordre, au titre de l'exercice 2021, se sont déroulées.

Plus globalement, les contingences sanitaires spécifiques induites par la pandémie du COVID-19, n'ont pas été érigées en prétextes suffisants de dérogation aux activités de vulgarisation de la profession.

Ainsi, l'organisation de la Matinale OEC sur la thématique de l'Annexe fiscale 2021 conjuguée à la célébration des nouveaux diplômés ; la participation aux journées d'orientation scolaires post-baccalauréat, l'assistance aux associations estudiantines ou professionnelles de comptables, ont été régulièrement réalisées selon le canevas habituel.

C'est également dans cet esprit que le Conseil s'est évertué au respect des engagements de cotisation de l'OEC CI dans les Instances professionnelles d'affiliation régionale et

internationale (IFAC, FIDEF, ABWA, PAFA).

Substantiellement, la qualité de la tenue des assises des assemblées de l'ABWA au cours du quatrième trimestre 2021 à Abidjan, sous l'égide de l'OEC CI, a été sans nul doute un marqueur essentiel de notre volonté de positionnement de l'OEC CI en tant que PAO (Professional Accountant Organisation) clé de l'espace régional et continental.

En termes d'exécution budgétaire, l'exercice 2021 s'achève par un excédent d'exploitation de 49,02 Millions FCFA, en ligne avec son niveau de 38,3 Millions FCFA de 2019 mais en net recul par rapport à son niveau exceptionnel de 168,68 Millions FCFA enregistré en 2020.

Aussi, le résultat contrasté de l'exercice 2021, issu de l'effet conjugué de la hausse sensible des frais de voyages inhérents à la reprise des activités de représentation de l'OEC CI à l'étranger (+165,30%), de l'incidence du relèvement des salaires du personnel à fin 2020 (+35,69%) et de la relative stagnation des produits d'exploitation par rapport à l'exercice précédent ; révèle-t-il explicitement, à défaut d'une réelle contreperformance de l'exercice 2021, l'impact significatif des restrictions sanitaires 2020-2021 sur le niveau des charges de fonctionnement de l'exercice 2020.

Plus transversalement, la gestion financière de l'OEC CI s'est traduite, au titre de l'exercice 2021, par des charges d'exploitation de 491,70 Millions FCFA en hausse de 42,43% par rapport à 2020 ; contre une relative stagnation des produits d'exploitation (+5,22%) à 540,73 Millions FCFA, en glissement annuel.

En l'absence de revenus substantiels des activités de formation dû principalement

à la gratuité accordée par le Conseil pour l'ensemble de la profession, l'équilibre de l'exploitation a été porté d'une part, par les cotisations des membres dont l'effectif est en légère hausse (+ 4 nouveaux diplômés à 205 personnes physiques, et +17, portant à 130 les sociétés d'expertise comptable inscrites au Tableau National); et d'autre part, par les recettes des stickers dont la faible progression traduit l'incidence des restrictions sanitaires sur le portefeuille clientèle des membres de l'Ordre.

En termes d'indicateurs, le ratio de couverture des charges d'exploitation par les cotisations des membres a atteint 67,10% contre 92,57% en 2020 contrastant avec la rétraction du ratio d'absorption des charges par les produits de -38,89% en 2021.

Relativement à la situation patrimoniale, le total de bilan se stabilise à 546,87 Millions FCFA contre 459,52 Millions FCFA à fin 2020, en net consolidation de + 87,35 Millions FCFA, traduisant la poursuite du renforcement des capitaux propres associatifs par les excédents d'exploitation successifs.

A fin 2021, la structure financière n'expose aucune dette structurelle. L'endettement global de l'OEC CI s'est établi à 52,21 Millions FCFA contre 39,51 Millions FCFA en 2020, constitué des encours de fin du quatrième trimestre 2021 de dettes fiscales et sociales ainsi que des engagements courants d'exploitation de l'exercice, aujourd'hui totalement apurées.

En conséquence, la situation de trésorerie de l'Ordre cumule un solde de disponibilités en nette augmentation (+23,9%), passant de 273,47 Millions en 2020 à 338,84 Millions

FCFA à fin 2021 dont un placement financier à long terme de 250 millions de F CFA.

Au total, après un exercice 2020 marqué par la crise sanitaire, le bilan d'exécution du budget 2021 traduit le retour progressif à un cadre d'exécution normal, en cohérence avec les objectifs stratégiques fixés par le Conseil de l'Ordre.

Ce cadre approprié a favorisé la poursuite des projets structurants de la profession déjà entamés en 2020, notamment la réforme des textes, la construction du siège de l'OEC CI, la création de l'institut et la plateforme informatique d'administration de la profession.

Au titre des activités opérationnelles de l'Ordre, elles se sont déroulées comme exposées dans le Rapport Moral des Commissions Techniques de l'Ordre sous l'égide de leurs Présidents respectifs et en coordination avec le Président de l'Ordre.

En complément de ces activités et sur la période écoulée de la clôture l'exercice 2021 à la tenue de la présente Assemblée Annuelle, le Conseil de l'Ordre a porté le projet de candidature de l'OEC CI pour l'organisation du 7ème congrès panafricain de la profession comptable, ACOA-2023, en partenariat avec la PAFA. Notre institution a été retenue pour organiser ce Congrès du 15 au 18 mai 2023, devenant ainsi le premier pays francophone d'Afrique Subsaharienne.

Il convient de relever que notre institution ordinale a été élue comme administrateur au sein du Board de la PAFA en qualité de représentant des PAO des pays d'Afrique francophone ouest-africaine en juin 2021, à Cotonou.

En outre, la Côte d'Ivoire occupe actuellement le poste de Vice-Président de l'ABWA, notre association des organisations comptables de l'Afrique de l'Ouest. Dans quelques mois, notre institution présidera aux destinées de cette organisation pour les deux prochaines années.

Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a été retenue pour organiser le troisième Congrès de l'ABWA après la Gambie et le Libéria en mars 2024. Notre pays devient ainsi le premier pays francophone organisateur.

Enfin, le Conseil est demeuré réactif dans le cadre des actions de solidarité à l'égard des partenaires sociaux et d'assistance mutuelle aux confrères éprouvés par le deuil durant l'année 2021. Le volet des libéralités s'est élevé à 14,4 Millions FCFA à fin 2021, conforme à son niveau de l'exercice 2020.

Singulièrement, sur la période post-assemblée annuelle 2020, le Conseil de l'Ordre a pris part aux obsèques et traduit la compassion de la profession à la famille du Doyen décédé le 19 octobre 2021, le confrère N'DABIAN-KROAH Bile, Gérant du cabinet BKB N'DABIAN Sarl.

Chères consœurs et chers confrères, mesdames et messieurs, telle est l'économie des modalités d'exécution du budget ainsi que les résultats de la gestion de l'Ordre des Experts-comptables de Côte d'Ivoire au titre l'exercice 2021.

Je vous remercie !

Président de l'Ordre
KONE Drissa

RAPPORT MORAL



PANORAMA

JANVIER 2021

- Participation du Premier Vice-président de l'Ordre à la cérémonie nationale de présentation des vœux au Chef de l'Etat
- Participation de l'Ordre à la présentation de l'Annexe Fiscale à la Loi de Finance pour la Gestion de l'Etat au titre de l'année 2021 par le Cabinet Mondon Conseil International organisée par la Maison de l'Entreprise (CGECI), au sein des locaux de ladite Institution
- Organisation de la matinale de présentation des vœux entre les membres de l'Ordre et de leurs collaborateurs sur le thème : « Nouvelles dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'Etat au titre de l'année 2021 », à la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), en présence de plusieurs institutions partenaires. La première partie de cette matinale a été marquée par la cérémonie officielle et la seconde partie relative au contenu des principales dispositions de l'Annexe Fiscale 2021 a été présentée par le Cabinet KPMG CI. Cette cérémonie a été l'occasion pour l'Ordre de présenter les nouveaux diplômés DEC/DECOFI au titre de l'année 2019-2020
- Rencontre entre le Conseil de l'Ordre et le Secrétaire Général de l'Ordre des Experts-Comptables et Comptables Agréés du Mali, Souleymane ALMOUNER, au siège de l'Ordre, à la requête de la Présidente de l'ONECCA Mali, Mme Fatoumata SIDIBE, en vue d'un partage d'expériences avec l'OEC-Côte d'Ivoire relativement aux modalités pratiques de mise en œuvre de l'apposition du visa sur les états financiers annuels de synthèse
- Participation de l'Ordre au webinaire exceptionnel de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières organisé par la Direction du Développement des Partenariats Internationaux du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables de France (DDPI/ CSOEC). Ce webinaire a été animé par Messieurs William Nahum, Président de l'Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières de France, Robert OPHELE,

Président de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et le nouveau Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables de France, Lionel CANESI

- Participation de l'Ordre à deux rencontres avec le Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers sur la mise en place d'un cadre réglementaire dédié au marché de capitaux Islamiques au sein de l'UEMOA
- Rencontre entre le Conseil de l'Ordre pour l'organisation d'une formation du personnel administratif de l'Ordre, sur le Manuel de Procédures Administratives et Financières de l'Ordre. La formation a été co-animée par la consœur SANOGO Adja Sarata et le confrère POMOIN Marc-Arthur, respectivement Past Présidente du Comité Audit et Gestion des Risques et Secrétaire Général de l'Ordre.
- Rencontre entre le confrère SIAKA François, 2ème Vice-président, chargé des partenariats nationaux et internationaux et les Responsables de « Orange Business et Broadband », filiale de la Société Orange Côte d'Ivoire. Cette rencontre fait suite à une démarche qui avait été initiée par cette structure pour la présentation d'une offre de service à la profession au cours des années précédentes
- Rencontre entre l'Ordre, le Comité paritaire DGI/OECCI, la FIPME et l'agence CI-PME, sur l'examen des incidences de l'annexe fiscale 2021





FEVRIER 2021

- Participation de l'Ordre à la première session de l'année 2021 du Comité de Coordination de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux
- Participation du confrère POMOIN Marc Arthur, Point focal de l'Ordre, aux consultations nationales sur la formulation des requêtes de la Côte d'Ivoire en matière de commerce des services dans le cadre des négociations de la ZLECAF organisées par le Ministère du Commerce et de l'Industrie, à la salle de conférence de l'Inspection Générale du Ministère du Tourisme et des Loisirs

MARS 2021

- Rencontre entre l'Ordre, la DGI et la FIPME pour l'examen de l'Annexe fiscale 2021, au sein des locaux de la DGI
- Rencontre entre l'Ordre et le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire, Monsieur TOURE Fama en vue d'échanger sur la situation des adhérents de la CCI-CI conformément aux nouvelles dispositions de l'Annexe Fiscale 2021
- Participation des membres de l'Ordre au Webinaire de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)
- Rencontre entre l'Ordre et une délégation de l'Union Européenne en vue de tisser des relations avec la profession dans le cadre de la gestion des projets financés par l'Union Européenne notamment en matière comptable et financière



- Rencontre entre le Comité Ad'hoc ZLECAF de l'Ordre et les membres du Comité National ZLECAF sur le lancement des activités du Comité Ad'hoc ZLECAF, au siège de l'Ordre
- Participation de l'Ordre à la session de formation à l'utilisation de la plateforme de vente aux enchères en ligne organisée par le CEPICI en collaboration avec l'Ordre, à l'endroit de tous les mandataires Judiciaires

AVRIL 2021

- Participation de l'Ordre à une formation sur « l'arrêté des comptes annuels SYSCOHADA » avec le professeur Hubert TONDEUR organisée par la Direction de Développement des Partenariats Internationaux (DDPI)
- Participation de l'Ordre à une rencontre sollicitée par une mission de la Direction Générale des Impôts du Mali, appuyée par la Direction Générale des Impôts de Côte d'Ivoire auprès de l'Ordre, à l'effet de s'approprier l'expérience de



MAI 2021

- Participation de l'Ordre à la réunion du Comité tripartite de travail DGI-OECCI-Collectif National des CGA dans le cadre du bilan de la gestion des états financiers 2018 et 2019
- Participation de l'Ordre à une réunion avec le cabinet SAH ANALYTICS INTERNATIONAL commis par le Comité France Expertise pour accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme, au siège de l'Ordre.
- Rencontre entre l'Ordre et une délégation de l'Association des Etudiants en Finances Comptabilité et Gestion des Entreprises de Côte d'Ivoire (AEFCGE-CI), au siège de l'Ordre. Cette association se distingue des autres associations par son dynamisme à travers les différentes activités qu'elle organise
- Participation de l'Ordre à des sessions de formations organisées par la Direction de Développement des Partenariats Internationaux (DDPI)

l'Ordre sur les aspects juridiques, administratifs, organisationnels et techniques relatifs au système sécurisé de la facture normalisée, la segmentation des contribuables et les télé-procédures fiscales, la gestion des missions de visas et de commissariat aux comptes et des stickers sur les attestations, au siège de l'Ordre

- Participation de l'Ordre à la réunion du Comité tripartite de travail DGI-OECCI-Collectif National des CGA dans le cadre du bilan de la gestion des états financiers 2018 et 2019



- Organisation de l'Assemblée Générale Annuelle 2020 et signature d'une convention entre l'Ordre et la Banque NSIA pour le financement de la construction du siège de l'Ordre
- Rencontre entre l'Ordre et la Direction de l'Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de l'Institut National Polytechnique Houphouët Boigny, au sein des locaux de l'INPHB- Yamoussoukro, en vue de relancer le partenariat entre les deux structures dans le cadre de l'implication de l'Ordre dans la formation des étudiants ECS/ESCAE-CI. Par la même occasion, une conférence a été animée par l'Ordre avec comme intervenants le Président de l'Ordre, le Secrétaire Général et Monsieur COULIBALY Mamadou, Directeur de Boost PME-CI sur le thème libellé comme suit : « Les Grandes Réformes du SYSCOHADA et l'impact de la technologie sur la profession comptable »

- Participation de l'Ordre, par visioconférence, à une séance de travail organisée par la Banque Mondiale et l'IFAC, animée par Madame Asmâa RESMOUKI, consultante de l'IFAC sur l'évaluation du processus de digitalisation des Ordres professionnels. Pour cette activité, parmi les 20 structures qui avaient été retenues, 10 structures africaines ont fait l'objet d'évaluation



JUIN 2021

- Participation de l'Ordre à des sessions de formations organisées par la Direction de Développement des Partenariats Internationaux (DDPI)
- Organisation d'une formation sur le thème « De la synthèse des ajustements (effet impôt et renversement) à la formulation de l'opinion du Commissaire aux Comptes » à l'attention exclusive des membres de l'Ordre, à l'Hôtel Belle Côte
- Participation des membres de l'Ordre au Webinaire IFAC/ Banque Mondiale sur le thème « Transformation Digitale des Ordres pour des résultats » avec une intervention du Président de l'Ordre



- Participation de l'Ordre à la validation des manuels d'audit à l'usage des Cours des Comptes de l'espace UEMOA, à Dakar (Sénégal). Concernant la Côte d'Ivoire, un Comité Ad'hoc avait été mis en place pour rédiger les contributions de l'Ordre au projet de manuel élaboré par la Commission de l'UEMOA



- Organisation d'une séance de travail avec la Banque NSIA, au siège de l'Ordre en vue d'échanger sur la phase 2 du partenariat consistant à fixer les modalités pour l'acquisition d'un prêt bancaire pour le financement de la construction du siège de l'Ordre et l'accompagnement des membres de l'Ordre dans le cadre de l'exécution de leurs missions
- Organisation des Premières Journées Techniques 2021 du DECOFI, à Abidjan, à l'Hôtel Belle Côte
- Participation de l'Ordre au 10e anniversaire de la Fédération Pan Africaine des Comptables (PAFA), au Bénin



JUILLET 2021

- Séance de travail entre les membres de gestion du Conseil de l'Ordre sur la revue des activités de l'Ordre

AOÛT 2021

- Organisation de la 90ème réunion du Conseil de l'ABWA, à Abidjan, à l'Hôtel Tiama. Cette rencontre a été suivie d'une sortie détente, à l'île BOULAY
- Participation de l'Ordre à la 16e édition du traditionnel dîner du Leader organisé par l'Association des Etudiants des Etudes Comptables Supérieures, à l'hôtel AZALAÏ
- Participation de l'Ordre à l'atelier d'auto-évaluation de la mise en œuvre des réformes communautaires de l'UEMOA en Côte d'Ivoire, sur invitation du Directeur des Affaires Economiques Régionales (DAFER), au 5ème étage de l'immeuble ALLIANCE

- Organisation de deux (2) séances de travail, au siège de l'Ordre : une séance avec l'ONECCA MALI et une séance avec l'ONECCA SENEGAL

- Invitation de l'Ordre à l'animation d'une formation sur le visa, à BAMAKO à la demande de l'ONECCA MALI
- Séance de travail entre l'Ordre et le CSOEC dans le cadre de la préparation du Congrès Africain des Comptables, en France



- Participation de l'Ordre aux consultations nationales sur la formulation des requêtes de la Côte d'Ivoire en matière de commerce des services, à la salle de conférence de la CGECI dans le cadre des activités du CN-ZLECAF

- Rencontre entre l'Ordre et le CEPICI sur la réforme de l'Identifiant Unique d'Immatriculation aux entreprises en activité, au siège de l'Ordre

- Participation de plusieurs membres de l'Ordre à une conférence en ligne organisée par l'IFAC

- Participation de l'Ordre à la réunion préparatoire du Comité des Experts Statutaires de l'UEMOA dans le cadre des assises de la Session Ordinaire du Conseil des Ministres de l'UEMOA, à la salle de réunion de la Direction des Affaires Economiques Régionales

- Participation de l'Ordre aux travaux sur l'élargissement de l'assiette fiscale en Côte d'Ivoire organisés par le BNETD, dans l'un de ses locaux, le CIGN



SEPTEMBRE 2021

- Participation de l'Ordre à la 11ème réunion du Réseau des Praticiens des Finances Publiques de l'UEMOA, à Lomé au TOGO
- Participation de l'Ordre à la 3ème session des Journées Techniques du DECOFI à Dakar, au SENEGAL, exclusivement en ligne pour l'ensemble des candidats, en raison de la situation sanitaire

OCTOBRE 2021

- Participation présentielle du Président de l'OECC Côte d'Ivoire et participation massive par visioconférence des membres de l'Ordre, au 76ème Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables du Conseil Supérieur Français, à Bordeaux sur le thème : « la relance de l'Economie »
- Participation de l'Ordre à une séance de travail sur la présentation de la plateforme « Téléliasse », au 20ème étage de l'immeuble SCIAM organisée par la Direction Générale des Impôts
- Participation de l'Ordre à la cérémonie de lancement des projets PMSA et PAV-CI organisée par le Ministère des ressources Animales et Halieutiques, à l'espace Latrille Events
- Participation de l'Ordre à l'audience solennelle de rentrée pour l'année judiciaire 2021-2022 de la Cour d'Appel de Commerce d'Abidjan organisée par le Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, à la Salle d'Audience de ladite Cour
- Participation de l'Ordre à un Atelier organisé par la CENTIF en vue de répondre à un questionnaire du FMI, dans les locaux du comité de coordination aux II Plateaux Vallon
- Participation de plusieurs membres de l'Ordre à la 4ème édition du Congrès Régional des Experts-Comptables de l'UEMOA à Bamako, au Mali sur le thème : « Expert-Comptable, Expert fiscal »
- Participation de l'Ordre à la rencontre annuelle avec les Commissaires Aux Comptes organisée par le CREPMF, en

- Participation de l'Ordre à la cérémonie d'ouverture de la 5ème édition du Salon International Semi-Virtuel de la Géomatique sur le thème « Apport des technologies de la Géopolitiques, programmes et projets communautaires de information dans la gestion des crises » à l'auditorium de la CAISTAB au Plateau

marge du Congrès de l'UEMOA à Bamako, au Mali

- Participation de l'Ordre à la 3ème session du Comité de Coordination de l'année 2021, au siège du Comité aux II plateaux Vallon. Il s'agissait d'une session ordinaire avec pour thème principal la préparation de l'arrivée des évaluateurs en mars 2022 dans le cadre de la Lutte contre le blanchiment des capitaux en faisant la revue des activités dudit Comité
- Participation de l'Ordre à l'animation d'un atelier sur le renforcement des capacités des 45 instances régionales FIPME organisé par la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises, à Yamoussoukro
- Organisation d'une formation sur le thème « Sensibilisation sur la gestion des CGA / Regard et attentes de la DGI sur les pratiques des Experts-Comptables en matière de CGA », animée par le Comité AD HOC CGA et le Secrétaire permanent des CGA, Monsieur BROU Brou Philbert, Conseiller Technique en charge du Secrétariat Permanent des CGA, à l'Hôtel Belle Côte



NOVEMBRE 2021

- Participation de l'Ordre à la revue annuelle des réformes politiques, programmes et projets communautaires de l'UEMOA. A cet effet, une réunion préparatoire a eu lieu le 3 novembre 2021, au 1er étage de l'immeuble SCIAM et la réunion à proprement dite, s'est tenue du 8 au 10 novembre 2021, à SEEN-HÔTEL
- Participation de l'Ordre à l'atelier de validation de l'étude relative au système comptable des entités à but non lucratif et à la tenue de la session plénière de la CNC-OHADA, à l'hôtel AZALAÏ. En raison de la présence de plusieurs Présidents et membres des Ordres de la sous-région, l'Ordre a organisé un dîner d'hôte, au restaurant le Débarcadère
- Participation de l'Ordre à l'atelier d'interprétation du Code des Investissements organisé par le CEPICI, à Grand-Bassam
- Participation de l'Ordre à la présentation de la plateforme « Téléliasse » organisée par le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, au 20e étage de l'immeuble SCIAM
- Participation de l'Ordre à la 2ème édition de la Journée de Renforcement de Capacité de l'Etudiant et Cadre Comptable (JORECEC) organisée par l'Association des Etudiants en Finance Comptabilité et Gestion des Entreprises de Côte d'Ivoire, au CBCG de Treichville
- Participation de l'Ordre, par visioconférence à l'examen du

dispositif de soutien au financement des PME/PMI organisé par la BCEAO. A cet effet, un déjeuner a été organisé à la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

- Participation de l'Ordre, à la 38ème session de la CNUCED ISAR, à Genève en SUISSE, sur invitation des Nations Unies. Cette rencontre s'est déroulée en présentiel pour les panélistes et certains participants et par visioconférence pour la majorité des participants
- Participation de l'Ordre au 6ème Congrès des Professionnels Comptables d'Afrique (ACOA 2021), à Maputo, au Mozambique. Ce Congrès a porté principalement sur la 4ème révolution industrielle c'est-à-dire la numérisation de la profession et sur les prestations des professionnels comptables à l'endroit de leurs clients
- Participation de l'Ordre à la cérémonie de dédicace de l'ouvrage du Ministre Adama KONE intitulé « Croissance Economique en Afrique/ Etat des lieux et perspectives à l'ère du coronavirus/ Expérience de la Côte d'Ivoire », à la CGECI
- Organisation d'une formation sur le thème « PACK PE, version SYSCOHADA révisée » à l'Hôtel Belle Côte



DECEMBRE 2021

- Participation de l'Ordre à la concertation avec les acteurs du secteur bancaire de l'UMOA sur les projets de textes relatifs aux cadres comptable et prudentiel régissant les opérations de finance islamiques dans l'UMOA, par visioconférence
- Organisation d'un séminaire sur les thèmes « Renforcement du partenariat ORDRE- POUVOIRS PUBLICS » et « développement de l'esprit entrepreneurial de l'Expert-Comptable » présenté par le Dr Samuel MATHEY, Professeur d'économie

et de management, du mercredi 15 au vendredi 17 décembre 2021, à Assinie Beach (Hôtel Abissa Lodge, Villa Blanca)

- Participation de l'Ordre à « La Nuit de l'Excellence », organisée par la FENACCI, à l'hôtel des Jardins des Rails
- Rencontre entre le nouveau contrôleur national des stages et les Experts-Comptables Stagiaires du DECOFI, au siège de l'Ordre.



COMMISSIONS STATUTAIRES



TABLEAU



AKOSSAY Koffi
Président

MEMBRES TITULAIRES

AKOSSAY Koffi - N'GUESSAN Yao Yann-Eric - HAÏDARA Niho Ismaël
KONE Zana - YEO Gnénéma Abdoulaye - SOPI Lobohon-Bla
Fleur OUATTARA - KOUADIO Adueni Alain - POKOU Olga Eliane
DAGO Jean-Pierre

MEMBRES SUPPLÉANTS

AGBALESSI COFFI AHOU DOMINIQUE - LOBOGNON GOLA ROGER
YOFFOU EUGÉNIE

DILIGENCES ET DEONTOLOGIE

MEMBRES TITULAIRES

ZUNON Marcellin Gautier - AGBALESSI COFFI Ahou Dominique
D'OLIVERA Elvis - N'GUESSAN Yao Yann-Eric - HAÏDARA Niho Ismaël
KONE Zana - YEO Gnénéma Abdoulaye - SOPI Lobohon-Bla Fleur OUATTARA

MEMBRES SUPPLÉANTS

KONTE ZOUMANA MÈ - AKOUDJOU ALAIN YVES



ZUNON Marcellin
Président

La Commission du Tableau reçoit les recours contre toute décision du Conseil de l'Ordre relative à l'inscription au Tableau ou au Tableau annexe.

La Commission doit, par décision motivée, statuer dans un délai maximum de deux mois à compter de sa saisine, l'appelant préalablement entendu. Le délai peut être

prorogé, à la demande de la Commission pour les besoins de l'instruction du dossier, pour les périodes qu'elle fixe, dans la limite maximale de six mois.

Au cours de cette année 2021, aucun litige n'a été porté devant la Commission

la Commission des Diligences et de Déontologie est chargée - dans la formulation des règles déontologiques applicables à l'Ordre.

dans le règlement amiable des différends d'ordre professionnel entre membres de l'Ordre ou entre un membre de l'Ordre et un tiers ;

DILIGENCES 2021

Aucune plainte n'a été portée devant cette commission.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



KAGUEMBEGA Bodoa
Président

MEMBRES TITULAIRES

KAGUEMBEGA Bodoa - AKOUDJOU Yves Alain - ASSANI Raouf Akim
DAGO Jean-Pierre - HAÏDARA Niho Ismaël

MEMBRES SUPPLÉANTS

ADOUKO ELIE-CLÉMENT - KONE ZANA

ASSISTENT ÉGALEMENT AUX RÉUNIONS DE LA COMMISSION, LES CONFRÈRES ET CONSEILERS :

ASSAMOÏ THOMAS NIAMKÉ - COULIBALY VABÉ SINA-ZIÉ
DIANGONE SEHOUEI BI SUY ELISÉE MICHEL - FOTO YAO KAN NOËL
KOFFI TIAPO RONSARD - OUATTARA GNIRÉ AÏSSATA
TIEMELE KOFFI DARIUS - SIAKA FRANÇOIS - ZORO-BI MARIE-FRANCE

I- MISSIONS

La Commission Formation Professionnelle Continue a pour mission d'assister le Conseil de l'Ordre dans le perfectionnement des membres de l'Ordre inscrits au Tableau et de leurs collaborateurs.

La formation continue fait partie des obligations majeures des professionnels de l'expertise comptable et du commissariat aux comptes, au même titre que le respect de la déontologie et le contrôle d'activité de ses missions.

A cet effet, il est fait obligation aux professionnels inscrits au Tableau de l'Ordre, conformément aux dispositions de l'article 51 de notre Règlement Intérieur du 6 octobre 2014 de justifier d'un volume moyen annuel de 40 heures, qui s'apprécie sur une période plurielle annuelle de 3 ans au cours de laquelle

120 heures doivent être consacrées à la formation continue avec un minimum annuel de 20 heures.

Ses missions se déclinent comme suit :

- *Elaborer un planning de formations annuel en vue du renforcement des capacités des membres de l'Ordre et de leurs collaborateurs*
- *Veiller au respect de l'obligation de formation continue des membres de l'Ordre conformément aux exigences de l'IFAC*

Cette obligation est l'une des trois conditions pour le maintien au Tableau de l'Ordre.

La Commission Formation Professionnelle Continue se réunit sur convocation de son Président et ses réunions font l'objet d'un procès-verbal régulièrement approuvé.

II- PLAN D' ACTIONS 2021

Dans la continuité de son plan d'actions, la commission s'est engagée à maintenir un haut niveau de compétence de formation par les actions suivantes :

- Elle établit en début d'année un planning de formations annuel dont les thématiques sont proposées aussi bien par les membres de la Commission que par tout membre de l'Ordre
- le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres (au travers des formations financées par les subventions de la Banque Mondiale)
- Conception des modules spécifiques de formation dans les domaines de la profession comptable et autres domaines pertinents pour les professionnels
- Développement d'outils pédagogiques en vue de renforcer la qualité de perfectionnement des membres de l'Ordre

- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres
- Renforcement de la formation technique axée sur les exigences normatives de l'IFAC, l'utilisation du digitale et la gestion des cabinets
- Appui de la commission au centre de formation, dans la création de l'institut de formation initiale et d'appui technique aux professionnels
- Création de solution de formation digitale (e-learning et Massive Open Online Course) pour les membres et autres professionnels du chiffre
- Consolidation et diversification des partenariats d'enseignement universitaire
- La signature de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur

III- REALISATIONS 2021

Au regard du planning annuel de formations 2021, la commission a pu réaliser les formations suivantes :

N°	Thèmes des formations	Date	Nombre d'heures	Animateurs	Cibles	Formule de participation	Nombre de participants
1	1ère matinale 2021: Nouvelles dispositions de la loi de finances pour la gestion de l'Etat au titre de l'année 2021	28 janvier 2021	6 H	CABINET KPMG CI - Mme MONNET LAETITIA , MANAGER, TAX ET LEGAL - KPMG CI - Mme OUAFFO STÉPHANIE , MANAGER, TAX ET LEGAL - KPMG CI - M. MOUGNIN OTHNIEL SENIOR TAX ET LEGAL - KPMG CI	EXPERTS- COMPTABLES et COLL	Gratuite	198 : 86 EC, 96 COLL, 12 nouveaux diplômés, 1 représentant du Ministre de l'Economie et des Finances, 1 représentant de la DGI, 1 représentant de la FIPME, 1 représentant de la FENACCI
2	Formation CEPICI sur la plateforme de vente aux enchères en ligne	5 et 9 mars 2021	4 H	KOUASSI FRANCK HERVÉ CHEF DE SERVICE CEPICI	EXPERTS- COMPTABLES	Gratuite	18 EC
3	Formation des formateurs 1ère session : Organisation générale des missions 2ème session : Organisation et optimisation de la mission comptable	14 Mai 2021 3 Juin 2021	3 H 3 H	DDPI	EXPERTS- COMPTABLES	Gratuite	18 EC

4	De la synthèse des ajustements (effet impôt et renversement) à la formulation de l'opinion du Commissaire aux Comptes	2 juin 2021	4 H	ZUNON MARCELLIN, EXPERT-COMPTABLE DIPLÔMÉ, MEMBRE DU CONSEIL, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ÉTUDES TECHNIQUES ET COMMISSION DILIGENCES ET DÉONTOLOGIE	EXPERTS-COMPTABLES	Gratuite	53 EC
5	76eme Congrès du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables Français sur le thème : « la relance de l'Économie »	6 au 8 octobre 2021	20 H	CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES/ COMPAGNIE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE FRANCE	EXPERTS-COMPTABLES	Payante	
6	Sensibilisation sur la gestion des CGA / Regard et attentes de la DGI sur les pratiques des Experts-Comptables en matière de CGA	26 octobre 2021	5 H	- Comité AD HOC CGA M. POMOIN MARC-ARTHUR, Secrétaire Général de l'Ordre - Secrétaire permanent des CGA - M. BROU Brou Philbert, Conseiller Technique en charge du Secrétariat Permanent des CGA	EXPERTS-COMPTABLES	Gratuite	72 EC
7	4 ^{ème} édition du Congrès Régional des Experts-Comptables de l'UEMOA sur le thème : « Expert-Comptable, Expert fiscal ».	les 28 et 29 octobre 2021, à Bamako au MALI	20 H		EXPERTS-COMPTABLES	Payante	
8	PACK PE, version SYSCOHADA révisée	17 au 18 novembre 2021	16 H	COULIBALY Kazana Patrice, Past 1er Vice-président, membre du Conseil de l'Ordre COMPAORE Paul Ismaël, Président de la Commission Transition Numérique	EXPERTS-COMPTABLES	Gratuite	83 EC
9	Congrès Africain des Comptables (ACOA) 2021 au Mozambique sur le thème : « Embrasser la quatrième révolution industrielle »	24 au 26 novembre 2021	20 H	PAFA/OCA-MOZAMBIQUE	EXPERTS-COMPTABLES ET COLLABORATEURS	Payante	
10	Formation résidentielle à Assinie sur le thème : « Renforcement du partenariat ORDRE-POUVOIRS PUBLICS et développement de l'esprit entrepreneurial de l'Expert-Comptable »	15 au 17 décembre 2021	20 H	Débat / Panel / Présentation du Dr. Samuel MATHEY, Économiste, Fondateur et Président de la Fondation Africaine pour l'Entrepreneuriat et le Développement Économique et Créateur du concept entreprendre à zéro franc (FAFEDE)	EXPERTS-COMPTABLES	Payante	44 EC
TOTAL			121 H				486

SOIT 10 FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'ORDRE ET FORMATIONS AUXQUELLES L'ORDRE A PARTICIPÉ CORRESPONDANT A UN TOTAL DE 121 HEURES

		
10 SESSIONS	121 HEURES DE FORMATION	486 PARTICIPANTS

Sont prises en compte chaque année pour le décompte des heures de formation, d'une part les activités formatrices organisées par l'Ordre et d'autre part la participation à toutes les activités justifiées et reconnues par l'Ordre.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA COMMISSION FORMATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

Depuis 2018 à ce jour, le principe de la gratuité des formations est appliqué. Au titre de l'exercice 2021, nous avons le résultat financier suivant :

6 800 000	36 678 650	-29 878 550
CHIFFRE D'AFFAIRES	DÉPENSES (CHARGES DIRECTES LIÉES AUX FORMATIONS)	RESULTAT

IV - PERSPECTIVES 2022

- Améliorer la qualité de la formation des membres de l'Ordre et de leurs collaborateurs par le développement d'outils pédagogiques
- Elaboration d'un planning annuel de formation
- Mettre à la disposition des professionnels et de leurs collaborateurs les moyens et outils nécessaires pour leur permettre de respecter leur obligation de formation
- Réflexions pour la mise en place d'outils informatiques adéquats pour l'organisation des formations en ligne.
- Poursuite du projet de création d'un Institut de formation initiale et continue en collaboration avec la Commission Centre de formation

- Création de solution de formation digitale (E-Learning et Massive Open Online Course) pour les membres et autres professionnels du chiffre
- Signature de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur

Les formations prioritaires qui n'ont pu être réalisées au cours de l'année 2021 ont été reportées en 2022, à savoir :

- Innovations fiscales et digitalisation ;
- Lutte contre le blanchiment de capitaux, financement du terrorisme et prolifération des armes de destruction massive.

COMMISSIONS CONVENTIONNELLES



ASSURANCE QUALITE



RUELLE Jean-Luc
Président

Vice-Présidente : ORIO Caroline

MEMBRES TITULAIRES

COULIBALY Moustapha - GUILLEMAIN Alain
 GUIE Marcelle AHOUSSOU - HOBBA Aka - KOFFI Konian
 KEBE Lassana - LOBOGNON Gola Roger - M'BODI Assoma Paul
 Tiémoko KOFFI - SIBA Joseph

Depuis 2020, la commission a coopté en qualité de personnes ressources dans le cadre de ses travaux Messieurs KODIA Joseph et Carlos de SOUZA, collaborateurs du cabinet KPMG-CI.

I- MISSIONS

La commission Assurance Qualité a été créée dans le but d'accompagner le Conseil de l'Ordre dans la mise en œuvre des obligations légales et réglementaires de l'IFAC et des dispositions du Règlement Intérieur de l'Ordre relatif au contrôle qualité.

La Commission Assurance Qualité a pour missions de :

- Faire des propositions au Conseil de l'Ordre sur les modalités de déroulement du contrôle qualité des cabinets ;
- Sensibiliser les membres de l'Ordre sur une meilleure

organisation de leurs cabinets ;

- Sensibiliser les cabinets des professionnels comptables se préparer à l'application de la norme ISQC1 (International Standard on Quality Control) sur le contrôle qualité. Il s'agit de les préparer aux futurs contrôles qualité dont ils seront l'objet ;
- S'assurer de l'adéquation de leurs travaux conformément à l'ensemble des normes et règles en vigueur de la profession ;

II- PLAN D' ACTIONS 2021

Le plan d'actions de la commission pour cette année se décline comme suit :

1. Finalisation de la rédaction et vulgarisation du manuel d'assurance qualité

2. Finalisation de la procédure des contrôles visas des cabinets sur les exercices 2017 à 2020
3. Propositions à la Commission Formation Professionnelle Continue de thématiques et de rencontres professionnelles sur des problématiques liées à l'organisation des cabinets.

III- REALISATIONS 2021

- Finalisation de la rédaction du manuel d'assurance qualité
- Analyse des premiers reporting des contrôleurs
- Actualisation de la liste des contrôleurs coaches
- Formation des contrôleurs coaches, le 14 décembre 2021, au siège l'Ordre, de 9 h à 12 h, sur la mise en œuvre du contrôle qualité et le rappel sur les modalités conventionnelles opérationnelles des contrôles des visas
- Poursuite des contrôles des visas délivrés au titre des exercices 2017 à 2019

- Participation aux travaux des commissions Accroissement des Ressources des Professionnels et Inter commissions dans le cadre du visa des états financiers
- Conception d'un projet de plateforme pour les déclarations d'activités des professionnels.

IV- PERSPECTIVES 2022

- A. Finalisation de la vérification des visas délivrés au titre des exercices 2017 à 2019
- B. Mise en place d'un contrôle qualité périodique des professionnels
- C. Poursuite de la collaboration avec la Direction du Développement des Partenariats Internationaux (DDPI), le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et la Compagnie Nationale des Commissariat Aux Comptes (CNCC) de France

TRANSITION NUMERIQUE



COMPAORE Paul-Ismaël
Président

I- MISSIONS

La commission transition numérique a pour mission de:

- Promouvoir l'usage des Nouvelles Technologies par les membres de la profession
- Référencer et mettre à leur disposition les outils technologiques en vue de faciliter l'exercice de la Profession
- Permettre à l'Ordre d'avoir tous les outils de gestion moderne
- Contribuer à l'introduction de nouveaux services basés sur le numérique dans l'offre des experts-comptables

MEMBRES TITULAIRES

BONI Franck Micaël - KONDRO Oura - N'GORAN Adom
OUEDRAGO Alima - MENZAN FIENI Bénédicte épouse OUATTARA
HAÏDARA Niho Ismaël - KONTE Zoumana Mè
OUATTARA Gniré Aïssata - SYLLA Adama

II- PLAN D' ACTIONS 2021

1. Outils de gestion de l'Ordre
 - Relance des travaux sur le logiciel WARABA en vue de le rendre fonctionnel
2. Outils de gestion interne des cabinets
 - Vulgarisation d'outils informatiques
 - Vulgarisation du PACK PE
 - Mise à disposition des confrères des outils documentaires
 - Elaboration de guides spécifiques et pratiques pour l'exercice des missions des professionnels.
3. Outils clients
 - Accompagnement par des éditeurs : proposer aux clients des éventails d'applications de différents éditeurs pour permettre aux membres d'avoir une gamme d'outils à leur disposition.

III- REALISATIONS 2021

1) Relance des travaux sur le logiciel WARABA en vue de le rendre fonctionnel

Des actions ont été initiées par la commission dans le but de réactiver l'opérationnalisation de l'application WARABA selon les modalités suivantes :

- Reproduire l'environnement initial : mettre les clés et paramètres d'accès à la disposition de l'Ordre afin de vérifier son accessibilité
- Elaborer un cahier de charges pour l'hébergement de l'application sur un serveur
- Interconnecter la plateforme de déclaration conçue par la Commission Assurance Qualité à l'application WARABA.
- Finaliser et soumettre une offre financière au Conseil de l'Ordre, pour approbation. Cette offre financière d'un montant de 3 millions hors taxes couvre les services suivants :
 - Maintenance globale de 12 mois
 - Formation de 3 jours maximum
 - Assistance technique (reprise des données, gestion de l'administration de WARABA) sur 12 mois.

2) Site internet de l'Ordre

Le Comité Ad'hoc dirigé par le 2ème Vice-président, le confrère SIAKA François, mis en place par le Président de l'Ordre, est chargé de poursuivre les travaux d'opérationnalisation du site de l'Ordre.

A cet effet, les travaux de ce Comité ont porté sur la révision du contenu du site et de sa présentation, avec l'appui de Monsieur DOUMBIA Ismaël, Ingénieur informaticien.

Ce site est doté :

- d'un espace public

- d'un espace privé exclusivement dédié aux membres de l'Ordre
- d'un annuaire.

L'espace privé sera redirigé vers WARABA qui contient toutes les informations concernant la vie professionnelle de chaque membre (inscription, cotisations, formations, assurance, correspondances etc.). Toutes les informations personnelles seront scannées et enregistrées sur la page de chaque membre afin de lui permettre de consulter uniquement ses données via un mot de passe généré.

Aussi, la Commission a proposé d'intégrer les éléments suivants :

- Clé de sécurité
- Espace annonce ou publicité
- Espace exercice illégal de la profession

Pour donner suite à ces observations, plusieurs actions ont été menées pour la finalisation du site :

- Mise à jour manuelle de la base de données de l'annuaire
- Implémentation dans la base de données des nouveaux indicatifs des numéros téléphones fixes et mobiles
- Sécurisation du site internet
- Installation d'un certificat de sécurité du site et de données et des modules de sécurité
- Peuplement de la base de données des experts-comptables et des cabinets.

A l'issue des travaux, le site de l'Ordre a été présenté. Il est disponible et fonctionnel sur sa page web et est dénommé : www.oec.ci

La Commission a suggéré de supprimer l'ancien site qui apparaît dans la barre de recherche afin d'éviter toute confusion.

Concernant l'administration du site, la Commission a décidé de maintenir Monsieur DOUMBIA Ismaël en qualité d'administrateur, le temps de recruter un « webmaster ».

3) PACK PE

À la suite des échanges avec la Direction du Développement des Partenariats Internationaux (DDPI) dans le cadre de la vulgarisation du PACK PE adapté au SYSCOHADA révisé, la Côte d'Ivoire a été retenue pour organiser les sessions de formation à l'attention des professionnels ressortissants des pays de l'UEMOA. Toutefois, en raison de la crise sanitaire, cette activité n'a pas encore pu se déployer. Dans l'attente, l'Ordre a démarré les formations à l'attention de ses membres et de leurs collaborateurs. La première session s'est tenue du 17 au 18 novembre 2021 et était destinée exclusivement aux membres de l'Ordre. La seconde session est prévue en début d'année 2022 au profit des collaborateurs. Les confrères COULIBALY Kazana Patrice et COMPAORE Paul Ismaël, respectivement Past 1er Vice-président du Conseil de l'Ordre et Président de la Commission Transition Numérique, ont été retenus pour animer ces formations.

4) Outils internes cabinets

La Commission examine un outil interne profitable aux cabinets proposés par un de ses membres. Cet outil a été déjà adapté au SYSCOHADA Révisé mais doit encore à être amélioré. Il permet l'organisation des petits cabinets et est peu coûteux. Il est disponible sur le fichier cap performance dans les outils mis à disposition par le Conseil Supérieur des Experts-Comptables Français.

5) Outils cabinets à mettre à la disposition de la profession

- ODOO

La Commission a eu une rencontre avec Monsieur Jonathan ARRA, Responsable des applications à KERYATEC pour la présentation de l'outil ODOO qui sera mis à la disposition de la profession.

KERYATEC est une société qui assure la fourniture des solutions de gestion en informatique et en lien avec tout système d'information et de communication (ordinateurs, téléphonies et autres).

ODOO est un outil de gestion intégré c'est-à-dire un système dans lequel il existe plusieurs logiciels qui permettent de gérer toutes les composantes d'une société et un ERP comprenant plusieurs modules parmi lesquels, on peut citer : Vente, Achat, Gestion de stock, Comptabilité, Facturation, etc... Cet outil est également adapté au SYSCOHADA révisé ainsi que la version en ligne.

- ORACLE ERP NETSUITE

La Commission a eu une rencontre par visioconférence avec une équipe d'ORACLE NETSUITE composée de Messieurs YAPO Honorat, responsable ORACLE NETSUITE Afrique sub-saharienne (point de contact en Côte d'Ivoire) et OUGOUAG Samir, Principal Solutions Consultant à ORACLE NETSUITE basé à Dubaï.

L'équipe d'ORACLE NETSUITE a fait la présentation de l'outil qui a tourné autour de trois axes, à savoir :

- Croissance illimitée
- Pourquoi choisir Net Suite
- Démonstration de la solution.

Il a été précisé que Net Suite est un progiciel adapté aux startups et aux PME et PMI avec des prix flexibles. Les prix sont précisés en fonction de la taille de l'entreprise.

Outils cabinets présentés par AKIL CAB TECHNOLOGIES

La Commission a eu une rencontre par visioconférence avec Monsieur DIAKITE Bakary, Lead Support Fonctionnel Business Analyst du cabinet AKIL CAB pour présenter également leurs outils.

Il faut noter qu'AKIL CAB est un cabinet digital qui accompagne les experts-comptables et les entreprises à travers des propositions de solutions et sur la transformation digitale.

Il a été précisé que les différentes solutions du cabinet sont des solutions en ligne. Il existe six solutions, à savoir :

- Ma Compta OHADA
- Déclarons
- PME Gestion Facile
- Digit Expert
- Ma Notation
- Mon HR Expert

Par ailleurs, il est possible de garder son logiciel habituel de comptabilité et de se procurer uniquement la partie permettant d'avoir accès à différents tableaux de bord. AKIL CAB importera dans la base des données de ces tableaux de bord, les balances et grands livres en fichier tableur d'Excel extraits du logiciel comptable.

Aussi, il existe une solution de gestion commerciale (GED). Toutes les pièces contenues dans la solution PME Gestion Facile seront automatiquement récupérées dans la base des données de la GED. En revanche, si les pièces ne sont pas gérées par cette solution, il reviendra au client de scanner ou photographier les pièces comptables.

IV- PERSPECTIVES 2022

- WARABA phase exploitation
- Poursuite de la vulgarisation PACK PE
- Outils éditeurs
- Outils internes cabinets et clients
- Suivi de l'évolution de la plateforme de transmission des états financiers

CENTRE DE FORMATION



LEGBLE Yobo Joseph
Président

MEMBRES TITULAIRES

AGBALESSI Coffi Dominique - AKOUDJOU Alain Yves
ASSAMOI Thomas Niamké - BOBI Légbé Rodrigue - COULIBALY Fatogoma
COULIBALY Vabé Sina-Zié - DAGO Jean-Pierre - KADJO Anéyé Jean-Baptiste
KAGUEMBEGA Bodoa - KOFFI Morou - KONE Drissa - NAGALO Ludovic
KOUADIO Aduéni Alain Michel - N'GUESSAN Yao Marcel
OUATTARA Abou-Bakar - SAVADOGO Paté - SIAKA François

I- MISSIONS

Conformément aux axes prioritaires définis chaque année par le Conseil de l'Ordre, la Commission Centre de Formation de l'Ordre a pour objectifs, notamment de :

- Faciliter les échanges, la concertation entre la Commission de la Formation Professionnelle Continue et la Commission Centre de Formation de l'Ordre ;
- Faciliter l'organisation et le renforcement de capacité des séances de Formation pour les experts-comptables et leurs collaborateurs.

La mission de la Commission Centre de Formation est d'assister le Conseil de l'Ordre dans le perfectionnement de la qualité des experts-comptables et de leurs collaborateurs mais également, d'assainir et contrôler l'environnement comptable ivoirien.

comités techniques du Conseil de l'Ordre

- Participer à l'élaboration des offres de formation
- Rechercher des financements ou partenaires
- Consolider et diversifier les partenariats d'enseignement universitaire.

III- REALISATIONS 2021 ET PERSPECTIVES 2022

Après l'élaboration d'un projet de cahier de charges et de statuts du Centre de Formation, un consultant devrait être recruté pour la rédaction formelle des statuts et règlement intérieur dudit centre.

Par ailleurs, dans le cadre d'un appui à la mise en œuvre de l'amélioration des compétences de base en comptabilité et

gestion financière (FASE) en Côte d'Ivoire, la Banque Mondiale a lancé un appel d'offres pour le recrutement d'un consultant chargé de développer un modèle de gouvernance / institutionnel pour la mise en place de l'Institut de formation de l'Ordre.

L'objectif de la Banque Mondiale dans la mise en œuvre de ce projet est de faciliter l'employabilité des diplômés du BTS et DUT par une réforme de ces diplômes.

Dans le cadre de cet appel d'appel d'offres, le Conseil de l'Ordre a mis en place un comité AD HOC chargé de la sélection du Consultant. Ce Comité est présidé par le confrère LEGBLE Yobo Joseph, Président de la Commission Centre de Formation.

Réaliser le projet de création du Centre de formation de l'Ordre répond également à l'exigence de formation professionnelle continue des professionnels et de leurs collaborateurs prévus au Règlement Intérieur de l'Ordre des Experts-Comptables en référence aux normes IFAC.

Le Centre de Formation sera dédié d'une part aux besoins de formation des experts-comptables, de leurs collaborateurs et d'autre part au grand public, c'est-à-dire aux salariés d'entreprises privées ou publiques pour toute formation initiée en matière économique et financière en général.

II- PLAN D' ACTIONS 2021

Le plan d'actions de la commission se présente comme suit :

- Travailler en synergie avec la Commission de la Formation Professionnelle Continue ainsi que les autres commissions

JURIDIQUE, FISCALE ET SOCIALE



ASSAMOI Thomas Niamké
Président

MEMBRES TITULAIRES

ADOH Golé Mathieu - AKOUDJOU Alain Yves - AGBALESSI Ahou Dominique
BOBI Légbé Armand Rodrigue - COULIBALY Vabé Sina-Zié
COULIBALY Kazana Patrice - DRAME Hady - FOFANA Youssouf
GAYSSANT Gbéi André - KAGUEMBEGA Bodoa - KONE Drissa
KONDRO Oura - LOBOGNON Roger - N'GUESSAN Kamnan Didier
OUEDRAOGO Alima - POMOIN Marc Arthur - SIAKA François
SANOGO Sarata - SUY-DIANGONE Elysé - YAO Abissa Epse OHOU
YAO Koffi Joseph - YEO Gnénéma Abdoulaye - ZEDIA AGBRE Léocadie
ZORO-BI Marie-France

I- MISSIONS

A l'instar de toutes les commissions conventionnelles permanentes, cette Commission est chargée de procéder à l'étude de questions qui lui sont confiées par le Conseil de l'Ordre.

II- PLAN D' ACTIONS 2021

- 1) Finaliser l'actualisation du protocole d'accord signé en 2012 avec les FUPA
- 2) Mettre en place un projet de logement pour les collaborateurs des membres de l'Ordre et personnel de l'Ordre
- 3) Organiser une Formation Juridique du SYSCOHADA Révisé et OHADA Révisé 2019 : convergences et divergences

4) Faire une étude comparative SYSCOHADA Révisé et SYSCOA Révisé

5) Participer aux travaux de l'annexe fiscale 2022 proposition d'aménagement à l'endroit des membres

6) Organiser des formations de mise à niveau sur la fiscalité. Des thématiques sont à proposer.

III- REALISATIONS 2021

Dans le cadre de ses activités, la Commission Juridique, Fiscale et Sociale, a travaillé sur les points suivants :

- Annexe Fiscale 2021 et plateforme OECCI/DGI/FIPME/FENACCI

À la suite d'une saisine de la Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises (FIPME) et de la Fédération Nationale

des Acteurs de Commerce de Côte d'Ivoire (FENACCI), la Commission Juridique, Fiscale et Sociale, a entrepris une étude approfondie des principales dispositions de l'annexe fiscale à la loi de finances n°2020-972 du 23 décembre 2020 portant budget de l'Etat pour l'année 2021 publiée au Journal Officiel le 28 décembre 2020 et entrée en vigueur le 8 janvier 2021.

En effet, cette annexe fiscale comporte un certain nombre de mesures visant ces entreprises et notamment une réforme portant sur les régimes d'imposition.

Dans le cadre de cette étude, les objectifs visés étaient les suivants :

- Identifier les avantages qu'elle prévoit pour ces entités ;
- Identifier les dispositions pouvant impacter négativement ces entreprises ;
- Formuler des recommandations à soumettre aux pouvoirs publics afin de réduire les effets dommageables des nouvelles dispositions sur les activités de ces entités.

A cet effet, un Comité restreint pour finaliser les travaux a été mis en place et a produit une matrice de recommandations qui a été transmise aux structures suivantes :

- Fédération Ivoirienne des Petites et Moyennes Entreprises
- Direction Générale des Impôts
- Ministère de l'Economie et des Finances
- Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat.

Ce Comité était composé des confrères suivants :

- ◊ KONE Drissa
- ◊ Bodoa KAGUEMBEGA
- ◊ SIAKA François
- ◊ POMOIN Marc Arthur
- ◊ GAYSSANT Gbéi André
- ◊ LOBOGNON Gola Roger

- Présentation de vœux entre les membres de l'Ordre

La traditionnelle cérémonie de présentation des vœux entre les membres de l'Ordre parrainée par Monsieur Adama COULIBALY, Ministre de l'Economie et des Finances de Côte d'Ivoire, avec la présentation du thème : « Nouvelles dispositions à la loi de finances pour la gestion de l'Etat au titre de l'année 2021 » s'est tenue le 28 janvier 2021, à la Maison de l'Entreprise de Côte d'Ivoire (CGECI).

Le thème a été animé par le Cabinet KPMG-CI à savoir :

Mme **MONNET Laetitia**, Manager, Tax et Legal - KPMG CI
Mme **OUAFFO Stéphanie**, Manager, Tax et Legal - KPMG CI
M. **MOUGNIN Othniel**, Senior Tax et Legal - KPMG-CI

On a enregistré la présence de 198 participants répartis comme suit :

- 86 Experts-Comptables
- 96 Collaborateurs des Experts-Comptables
- 12 nouveaux diplômés du DEC non encore inscrits au Tableau de l'Ordre
- 1 représentant du Ministre de l'Economie et des Finances,
- 1 représentant de la DGI
- 1 représentant de la FIPME
- 1 représentant de la FENACCI.

Le Conseil a saisi l'occasion au cours de cette cérémonie pour honorer les nouveaux diplômés et inscrits au Tableau de l'Ordre ainsi que les aînés de la profession.

- Visa des états financiers

La Commission Juridique, Fiscale et Sociale a participé à des débats d'échanges sur le dépôt des états financiers et les déclarations d'activités. A cet effet, la Direction Générale des Impôts a transmis à l'Ordre, les statistiques de dépôt des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 via la plateforme « télé liasse ». Elle a donc sollicité le Conseil de l'Ordre pour une sensibilisation auprès des confrères qui ont un nombre assez élevé d'états financiers en attente d'attestation sur les exercices 2018, 2019 et 2020.

Formation en collaboration avec la Commission Formation professionnelle Continue

Dans le cadre de ses formations, la Commission Formation professionnelle Continue en collaboration avec la Commission Juridique, Fiscale et Sociale devait organiser une formation sur le thème : « Innovations fiscales », à l'attention des membres de l'Ordre et de leurs collaborateurs, animée par la Direction Générale des Impôts.

En raison des échanges et des contestations avec l'Administration Fiscale sur l'annexe fiscale, cette formation n'a pas pu se tenir.

IV- PERSPECTIVES 2022

Dans le cadre des perspectives, la commission entend:

- 1) Finaliser l'actualisation du protocole d'accord signé en 2012 avec les FUPA

PROTECTION DE LA PROFESSION ET SOLIDARITE

MEMBRES TITULAIRES

ASSAMOI Thomas - BONI Franck Micaël
 KOUADIO Kangah Athanase - N'GUESSAN Yao Marcel
 SAOURE Brou Gaston



GUILEMAIN Alain
Président

MISSIONS

ette Commission a pour objectif deux volets essentiels, à savoir : la protection de la profession (défense du monopole) et la solidarité entre les membres. Elle mènera des actions en vue de la défense du monopole des activités des professionnels et porteront sur des visites inopinées à des cabinets cherchant illégalement la profession.

elle devra mener des actions tendant à réduire la confusion dans l'esprit du public en traitant la question de façon active en tenant compte des propositions pour l'évolution dans la profession prévue dans le cadre de la réforme d*es textes organiques de l'Ordre.

Par ailleurs, elle a également pour mission de proposer à la Commission Formation des thématiques de formation et de rencontres.

PLAN D' ACTIONS 2021

Dans le cadre des activités de la Commission Protection de

la Profession et Solidarité, plusieurs actions ont été prévues pour l'année 2021, à savoir :

Concernant le volet protection :

- Créer un observatoire des annonces légales avec des réponses écrites systématiques
- Programmer un cadre de publicité institutionnelle (encart publicitaire dans les journaux à grand tirage (ex. Frat Mat) pour expliquer le rôle d'appui de la profession, son rôle d'interface avec le service des impôts et pour faire connaître la profession et ses actions)
- Rechercher par tous les moyens les cabinets illégaux : procéder de deux manières :
 - o Négocier pour une collaboration avec les cabinets illégaux, représentants des structures de bonne réputation
 - o Envisager l'aspect sanction qui nécessite une réflexion plus approfondie

- Mener des réflexions en collaboration avec la commission Visa pour la sécurisation de la mission de délivrance du Visa de l'expert-comptable sur les états financiers.

Relativement au volet solidarité :

- Mise en place d'une assurance maladie au profit de tous les professionnels
- Installation des jeunes diplômés ou nouveaux inscrits
- Création d'un observatoire pour les événements sociaux concernant les professionnels
- Mise en place d'un fonds pour faciliter l'accès au financement des banques pour les professionnels en difficultés de trésorerie
- Réactivation de l'assurance retraite complémentaire au profit des professionnels libéraux
- Mise en place d'un projet de logement pour les confrères, collaborateurs et le personnel de l'Ordre
- Rencontres de confraternité, de fraternité et d'amitié.

III- REALISATIONS 2021

En sa qualité de Président de la Commission Protection et

solidarité et membre de l'Inter Commissions, le Président Alain GUILLEMAIN participe aux réunions conjointes Commission Accroissement des Ressources des Professionnels / Inter commissions dans le cadre du visa des états financiers et des Centres de Gestion Agréés.

IV- PERSPECTIVES 2022

- Programmation d'un cadre de publicité institutionnelle
- Mise en place d'une assurance maladie au profit de tous les professionnels
- Création d'un observatoire pour les événements sociaux concernant les professionnels
- Mise en place d'un fonds pour faciliter l'accès au financement des banques pour les professionnels en difficultés de trésorerie
- Réactivation de l'assurance retraite complémentaire au profit des professionnels libéraux
- Mise en place d'un projet de logement pour les confrères, collaborateurs et le personnel de l'Ordre

REFORME DES TEXTES

MEMBRES TITULAIRES

AKOSSAY Koffi - ASSAMOI Thomas - BONI Franck Micaël
 COULIBALY Fatogoma - COULIBALY Moustapha - DRAME Hady
 KAGUEMBEGA Bodoa - KONE Drissa
 N'GUESSAN Yao Yann Eric - N'GUESSAN Yao Marcel
 OUATTARA Abou-Bakar - SANOGO Sarata - SIAKA François
 YAO Koffi Joseph - YAO Koffi Noël - ZUNON Marcellin



TIEMELE-YAO Djué
Président

MISSIONS

La Commission Réforme des Textes a pour objectif de poursuivre et de finaliser les travaux entamés relativement à l'élaboration du projet de loi de la réforme des textes de l'Ordre.

I- PLAN D'ACTIONS 2021

Plusieurs actions ont été prévues pour l'année 2021, à savoir :

- Organiser une Assemblée Générale spéciale pour l'approbation du projet de loi de réforme de la profession
- Faire rédiger la version finale dudit projet avec un exposé des motifs par le conseil juridique de l'Ordre
- Faire adopter par les autorités le nouveau projet de loi de réforme de la profession par les institutions compétentes.

III- REALISATIONS 2021

1) Organisation d'une Assemblée Générale Extraordinaire

Faisant suite à la décision du Conseil de l'Ordre du mercredi 27 janvier 2021 et en accord avec le Président TIEMELE-YAO Djué, Président de la Commission Réformes des Textes, le Conseil de l'Ordre a tenu une Assemblée Générale Extraordinaire sur l'approbation des textes de réforme de la profession. Ces textes avaient déjà fait l'objet d'observations de la part de l'ensemble des membres. Ainsi, les discussions ont porté particulièrement sur les points de divergences soulevés par les membres.

Cette Assemblée s'est tenue sur deux jours, les 18 et 24 février 2021, à l'Hôtel Belle Côte.

2) Transmission de la version finale du texte au Conseil Juridique de l'Ordre

Suite aux travaux de l'Assemblée, la Commission a transmis la version finale au Conseil de l'Ordre, ensuite, le Conseil a largement diffusé ledit texte de loi à l'ensemble des membres de la profession.

En outre, le projet de texte de loi a été envoyé au Conseil Juridique de l'Ordre pour une revue générale des articles.

3) Adoption par les autorités du nouveau projet de loi de réforme de la profession par les institutions compétentes

Le projet de texte de Loi de réforme de l'Ordre des Experts-Comptables a été transmis au Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Adama COULIBALY, depuis le 21 juillet 2021.

Une proposition d'exposé des motifs a également été transmise au Conseiller Technique du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de finaliser le dossier.

IV- PLAN D' ACTIONS 2021

La commission entend :

- Faire adopter par les autorités, le nouveau projet de loi de réforme de la profession par les institutions compétentes
- Démarrer la rédaction des textes annexes au projet de loi, notamment les décrets subséquents et le nouveau Règlement intérieur.

ACCROISSEMENT DES RESSOURCES DES PROFESSIONNELS ET INTER COMMISSIONS

MEMBRES TITULAIRES

ASSAMOI Thomas Niamké - ADOH Golé Mathieu - BEBO Kouasso Jean Yves
BONI Franck Micaël - COULIBALY Issouata - COULIBALY Kazana Patrice
DRAME Hady - GUILLEMAIN Alain - GUIPIE Noël - KONE Drissa
KOUAME Marcel - NAGALO Ludovic - OUATTARA Abou-Bakar
RUELLE Jean-Luc - SANOGO Adja Sarata - SIAKA François
SOUMAHORO Sanné - TIEMELE YAO Djué - YAO Abissa épouse OHOU
YAO Koffi Noël - YAO Kouadio Jean



KAGUEMBEA Bodoa
Président

I- MISSIONS

La commission Accroissement des Ressources des Professionnels a été créée en 2018 dans le but de :

- Mener des réflexions et faire des propositions de stratégies et solutions devant permettre aux professionnels d'accroître les ressources des professionnels.
- Proposer des activités aux membres de l'Ordre afin leur permettre d'augmenter leurs revenus et améliorer leur chiffre d'affaires
- Etendre et élargir les missions réservées à la profession
- Renforcer les missions auprès des EIP-collectivités et réglementer les barèmes des missions des commissariats aux comptes
- Accélérer la réforme des CGA par la généralisation des avantages fiscaux aux cabinets d'experts-comptables

II- PLAN D' ACTIONS 2021

Depuis sa création, la commission Accroissement des Ressources des professionnels envisage plusieurs actions pour améliorer la mission de délivrance du visa à savoir :

- Renforcer le levier des ressources du visa des états financiers par la fiabilisation du fichier d'adresses des contribuables et l'authentification des experts-comptables via la plateforme de digitalisation de l'Ordre
- Créer la Plateforme de l'Ordre des experts-comptables en vue d'une maîtrise et d'un contrôle des déclarations d'activités des membres
- Réprimer l'exercice illégal de la profession par l'authentification électronique de la plateforme de l'Ordre et l'institution d'une carte professionnelle des membres de l'Ordre
- Permettre aux experts-comptables de jouer pleinement leur rôle de mandataire en tant qu'expert-comptable seul

professionnel habilité à viser les états financiers et à apposer un sticker.

La commission Accroissement des Ressources des professionnels entend initier des actions pour permettre aux Experts-comptables de s'approprier les Centres de Gestion Agréés.

III- REALISATIONS 2021

Au titre des activités réalisées au cours de l'année 2021, la commission a dressé le bilan comme suit :

- Dépôt des états financiers et les déclarations d'activités
- Question des CGA
- Apposition des stickers sur les états financiers

A. Dépôt des états financiers

La Direction Générale des Impôts a transmis à l'Ordre, les statistiques de dépôt des états financiers au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2020 via la plateforme « télé liasse ». Le résultat de ces statistiques est jugé faible par la DGI.

En effet, devant la faiblesse de ces statistiques, l'Administration fiscale a sollicité le Conseil de l'Ordre pour une sensibilisation des confrères qui ont un nombre assez élevé d'états financiers en attente d'attestation sur les exercices 2018, 2019 et 2020 pour qu'ils régularisent au plus tôt le dépôt effectif desdits états financiers.

Sur la question du faible taux de dépôt, la commission a tenu à préciser que la certification des états financiers est une mission qui engage la responsabilité de l'Expert-comptable qui doit s'assurer de la qualité de l'information financière des états financiers à transmettre. Tant que le contribuable n'améliore pas leur qualité, ils ne peuvent pas être déposés. Aussi, une solution idoine doit être trouvée pour permettre le dépôt en l'état de ces états financiers de mauvaise qualité sans engager la responsabilité de l'expert-comptable, par exemple moyennant l'accompagnement d'un rapport

constatant les anomalies relevées. Les textes juridiques sont donc à revoir dans ce sens.

B. Déclarations d'activités

En ce qui concerne, les déclarations d'activités, il faut noter que l'absence de déclaration d'activités revient de manière récurrente.

Cette situation ne facilite pas les compilations des statistiques fournies par l'Administration fiscale et les données produites par l'Ordre.

Il ressort que les dernières statistiques de déclarations d'activités des clients pour les exercices 2018, 2019 et 2020 n'étaient pas satisfaisantes et se présentent comme suit :

	2018	2019	2020
OEC	27 304	22 291	6 700
DGI		63 371	62 844

Sur l'année 2020, l'Ordre n'a pas pu communiquer de chiffres à la DGI car le nombre de clients déclarés était en deçà de celui des années précédentes, soit seulement 6 700 clients.

Au cours de leurs travaux, les membres de la Commission Accroissement des Ressources des professionnels ont relevé la nécessité de la création d'une plateforme comme solution à cette insuffisance de déclarations professionnelles.

Ils ont émis le souhait que le projet de plateforme de déclaration des activités des visas conçu par la commission Assurance Qualité dans le cadre des contrôles des visas 2017, 2018 et 2019 soit opérationnel et utilisé pour la déclaration d'activités des professionnels.

En outre, quelques autres pistes de solutions ont été proposées en vue de faire face à l'absence de déclaration d'activités. Il s'agit notamment de :

- Prévoir des sanctions qui seront conditionnées au maintien au Tableau de l'Ordre

- Procéder au contrôle des déclarations des clients par le suivi des commandes de stickers qui devraient obligatoirement figurer dans la liste des clients déclarés.

C. Question des CGA

Sur la question des CGA, le constat qui est fait de manière générale porte sur les problématiques des confrères à l'endroit des CGA à savoir :

- l'indifférence des Experts-Comptables à l'égard des CGA
- le bas niveau de rémunération des CGA
- la méconnaissance des textes par les Experts-Comptables
- l'absence de vision des Experts-Comptables sur les CGA
- l'utilisation des CGA à des fins mercantiles par les Experts-Comptables
- la non application des textes
- la non appropriation des CGA par les Experts-Comptables

Pour mieux appréhender la question des CGA et mener des réflexions approfondies, un comité AD HOC CGA a été mis en place pour proposer des solutions adéquates.

D. Apposition des stickers sur les états financiers

Pour le dépôt des états financiers de l'exercice 2020, le comité en charge des stickers piloté par le confrère ASSAMOI Thomas Niamké a enregistré à la date du 31 décembre 2021, 43 960 stickers produits afin de répondre de façon satisfaisante aux besoins exprimés par les professionnels.

Par ailleurs, après la date du 31 décembre 2021, 1098 stickers ont également été confectionnés au titre de l'exercice 2020.

4 236 stickers ont été confectionnés pour la régularisation au titre de l'exercice 2019.

564 stickers ont été confectionnés pour la régularisation au titre de l'exercice 2018.

85 stickers ont été confectionnés pour la régularisation au titre de l'exercice 2017.

A ce jour, le Comité chargé de la gestion des stickers a enregistré au total 49 9943 stickers confectionnés.

En rappel, les coûts des stickers n'ont pas changé et s'effectuent par lot minimum de 5 stickers par régime d'imposition et identifiés par des couleurs différentes comme suit :

- RNI (rouge) : 10 000 francs CFA
- RSI (bleue) : 5 000 francs CFA
- IS (noire) : 1 000 francs CFA

IV- PERSPECTIVES 2022

Au titre des activités prévues pour l'année 2022, la commission Accroissement des Ressources des Professionnels a prévu de mener les actions suivantes :

- organiser des activités de proximité avec les faitières
- organiser des Journées de l'Expert-Comptable (Journées portes ouvertes) pour présenter et faire connaître la profession
- créer un cadre économique et comptable à travers des formations plus ouvertes
- renforcer les partenariats avec les différentes institutions.

CONSTRUCTION DU SIEGE DE L'ORDRE



KOFFI Konian
Président

MEMBRES TITULAIRES

AMADOTE Michel - AKOSSAY Koffi - BLEU-LAINE Gilbert
KONE Drissa - SIAKA François - VOZY Firmin

I- MISSIONS

Cette commission a été instituée pour faire accélérer la réalisation du projet de construction du siège de l'Ordre.

II- PLAN D' ACTIONS 2021

La Commission Construction du Siège a prévu plusieurs actions, à savoir :

- 1) Recherche de financement bancaire
- 2) Signature de contrat de service
- 3) Démarrage des travaux de la construction du siège

III- REALISATIONS 2021

- 1) Recherche de financement bancaire

Concernant la recherche de financement :

- Au plan interne, l'Ordre dispose déjà d'un montant de 250 millions qui pourra soit, être investi pour réduire le coût de l'emprunt, soit placé en Dépôt à Terme (DAT) pour réduire le coût des charges d'intérêt à payer sur la période.

- Au plan externe, l'Assemblée Générale Annuelle 2018 a autorisé le Conseil de l'Ordre à contracter un prêt bancaire. A cet effet, la banque NSIA est décidée à accompagner l'Ordre pour l'octroi du prêt.

A ce propos, si un crédit pour la construction du siège est accordé, il faudra faire un avenant spécifique à ce projet afin de comparer les conditions d'octroi de crédit du marché et s'assurer de leurs avantages par rapport aux propositions de la NSIA Banque. Le montant serait versé en 4 phases avec un taux d'environ 8%.

Les fonds des stickers stockés à BRIDGE BANK seront placés et bloqués à NSIA Banque et permettront à l'Ordre de les prendre sous forme de crédit avec un taux de 3 à 4 %.

Par ailleurs, la Commission, en collaboration avec le Comité projet construction du siège a organisé une rencontre avec la Banque NSIA afin d'échanger sur leur accompagnement en ce qui concerne la phase 2 du processus consistant à l'acquisition du prêt bancaire.

En effet, la pose de la première pierre étant achevée, l'Ordre devra entamer les travaux de construction de son siège. Pour ce faire, en termes de contribution propre, l'Ordre dispose d'un titre de propriété et l'étude du sol pour l'obtention du permis de construire a été finalisée. Aussi, le financement des études architecturales permettra de faire l'évaluation du coût global de la construction.

Par décision de l'Assemblée Générale de l'Ordre, le Conseil a été autorisé à conduire ce projet avec un montant n'excédant pas la somme d'un milliard de francs CFA devant couvrir à la fois la construction du siège et son aménagement.

La Banque NSIA a souhaité avoir un certain nombre d'informations dans un premier temps, à savoir, le montant, la durée, le taux, la garantie et la durée de la construction. Toutes ces informations lui permettront de faire une évaluation et de proposer une offre sur une durée raisonnable.

Il faut noter que l'immeuble servira de bureau administratif de l'Ordre, mais également servira à d'autres activités institutionnalisées telles que :

- Obligation de formation des confrères
- Centre de formation ouvert à d'autres professionnels non-membres de l'Ordre.

Il est prévu d'assurer également une prestation de services « location de salles ».

2) Signature de contrat de service

Au terme de plusieurs échanges et d'accord parties, le Président de l'Ordre, KONE Drissa et l'architecte WADJAS Yves Romain ont procédé à la signature du contrat de service OECCI -Architecte WADJAS en présence de :

- **SIAKA François**, 2ème Vice-président et Président du Comité « projet construction du siège » (voir ci-dessous)

- **POMOIN Marc-Arthur**, Secrétaire Général

- **DIALLO Léya**, Directrice Exécutive

3) Démarrage des travaux de la Construction

Dans le cadre de la construction du siège, le Président de l'Ordre a mis en place un Comité spécial dirigé le confrère SIAKA François, 2ème Vice-président. Il est chargé du suivi de l'avancement des travaux avec l'architecte en vue de tenir les engagements pris par le Conseil.

Ainsi, les responsabilités ont été structurées et sont composées comme suit :

- **Maîtrise d'ouvrage** : Président de l'Ordre représenté par le 2ème Vice-président : M. SIAKA François, chargé du pilotage du Comité Projet et de la restitution au Président de l'OEC des travaux du Comité ;

- **Maîtrise d'œuvre et architecte principal** : M. WADJAS Yves Romain, chargé de la coordination technique générale du projet en lien avec les entreprises de cotraitance (par corps d'état) qui auront été sélectionnées pour l'exécution des ouvrages ;

- **Bureau de Contrôle Technique**, à sélectionner. Ce bureau sera chargé des contrôles techniques des corps d'état de la maîtrise d'œuvre du projet et rendra compte directement au Maître d'ouvrage ;

● **Président - Commission Construction** : M. KOFFI Konian, Assistant du Maître d'œuvre en charge des diligences visant le respect du calendrier fixé ;

● **Secrétaire Général** : M. Marc-Arthur POMOIN, chargé de l'ordonnancement et du suivi du budget

● **Directrice Exécutive** : Mme DIALLO Leya chargée de la coordination administrative ;

● **Membres non-permanents du Comité projet** : Membres de la Commission Construction du Siège.

Concernant l'état d'avancement des travaux de la construction :

● l'étude géotechnique a été réalisée par le bureau d'études techniques LOBAGEM qui a été proposé par le maître d'ouvrage délégué et choisi par le Comité de pilotage

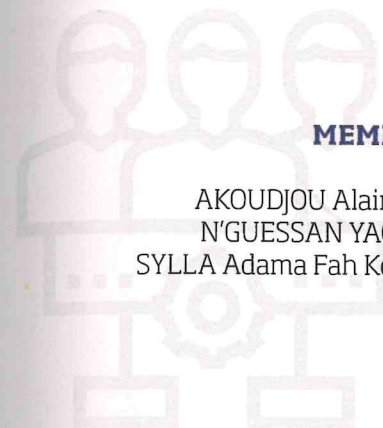
● le certificat du permis de construire. L'Ordre s'est vu refuser ce permis au motif de l'enfouissement de canalisations du réseau d'assainissement urbain sur ledit lot réalisé à notre insu. Cette situation a retardé par conséquent le démarrage des travaux de construction.

A ce jour, des démarches ont été entreprises auprès des autorités compétentes pour l'obtention du certificat du permis de construire.

IV- PERSPECTIVES 2022

- Démarrage des travaux de la construction du siège
- Construction du siège à proprement dite et transfert des activités

AUDIT ET GESTION DES RISQUES



MEMBRES TITULAIRES

AKOUDJOU Alain Yves - KOFFI Amani Hermann
 N'GUESSAN YAO Marcel - SOUMAHORO Sanné
 SYLLA Adama Fah Kelessery - N'GORAN Adom Hermann



COULIBALY Issouata
Présidente

I- MISSIONS

Le comité Audit et Gestion des Risques présidé par la Consœur COULIBALY Issouata a été mis en place en 2018 pour assurer la supervision de la gestion du risque et du contrôle interne, ainsi que la surveillance de la gestion opérationnelle et financière de l'Ordre des experts comptables de Côte d'Ivoire (OEC-CI).

A ce titre, il est chargé de :

- Faire des recommandations pour palier à tout risque financier important et tout autre risque pouvant affecter le fonctionnement de l'Ordre ;
- Examiner et prévoir toute situation ou action qui serait susceptible d'entraîner la perte ou la dévalorisation de la réputation de l'Ordre ou de ses membres et faire des recommandations, le cas échéant ;
- Réviser annuellement la politique de placement de fonds

de l'Ordre, s'assurer de son respect et faire des recommandations, le cas échéant ;

- Examiner les couvertures d'assurance de l'Ordre, de ses membres et de son personnel, et faire des recommandations le cas échéant ;
- Assister le conseil en évaluant par une approche, ses processus de managements des risques, de contrôle interne et de gouvernance, par des recommandations pour renforcer leur efficacité ;
- Veiller au respect par le Conseil des dispositions législatives et réglementaires afférentes aux états financiers de l'Ordre et à l'intégrité desdits états financiers ;
- Analyser le processus budgétaire et le budget annuel proposé par le Conseil ;
- S'assurer que les contrôles internes sont adéquats, suffisants et qu'ils sont respectés ;

- Examiner la liste des dépenses et la liste des entrées de fonds de l'ordre et faire des recommandations le cas échéant ;
- des propositions stratégiques et opérationnelles visant à l'utilisation efficace et efficiente des ressources de l'Ordre ;
- Examiner et vérifier les comptes annuels de l'Ordre.

Le Comité d'Audit et de Gestion des Risques remplit sa mission en veillant notamment :

- à l'existence d'une gestion des risques;
- à l'efficacité du système de contrôle interne;
- au respect des lois, des règlements et de la politique interne ;
- à la qualité de l'information financière et opérationnelle.

II- PLAN D' ACTIONS 2021

- Analyse et finalisation des états financiers 2020
- Revue des comptes 2020
- Analyse du budget 2021 de l'Ordre

III- REALISATIONS 2021

- Elaboration du plan d'actions 2021
- Examen des comptes annuels 2020 de l'Ordre
- Vérification des comptes au 31 juillet 2021
- Test d'application des procédures de l'Ordre

IV- PERSPECTIVES 2022

- Analyse et finalisation des états financiers 2021
- Examen et revue des comptes annuels 2021
- Analyse du budget 2022 de l'Ordre
- Contrôle de l'application des procédures de l'Ordre

ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI DES PROFESSIONNELS



MEMBRES TITULAIRES

EKRIFFOU Kouakou Bernard - GUIPIE Sylvestre - DAMOIS Patrice
KOFFI Morou - KOUADIO Aduéni Alain - KOUADIO Athanase
YAO Kouadio Jean



KADJO Anéyé Jean-Baptiste
Président

I- MISSIONS

La commission Accompagnement et Suivi des Professionnels a été créée en vue d'assister le Conseil dans le suivi et l'accompagnement des professionnels pour le rayonnement et la notoriété de la profession.

Cette mission consiste à :

- Accompagner les étudiants en comptabilité
- Permettre l'insertion des Experts-Comptables stagiaires
- Accompagner et suivre les professionnels dans l'accroissement de leurs ressources
- Susciter des vocations au sein des étudiants des grandes écoles et des jeunes professionnels
- Faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés

- Opérationnaliser les accords de partenariats bancaires pour le financement de l'installation des jeunes diplômés

- Promouvoir le rôle de l'expert-comptable à travers des cadres d'échanges avec les organisations professionnelles et universitaires (Collectif National des Centres de Gestion Agréées, associations estudiantines)

- Faire des propositions au Conseil de l'Ordre d'idées et d'activités susceptibles de contribuer au rayonnement collectif et (ou) individuel des membres de l'Ordre :

- Promouvoir la diversification du cadre de convivialité à travers les matinales et les sorties détonnes professionnelles
- Dynamiser la caisse de solidarité et d'assistance aux membres
- Instituer des forums professionnels annuels (colloque, dîner gala et décoration des membres).

II- PLAN D' ACTIONS 2021

Le plan d'actions de la commission Accompagnement et Suivi des Professionnels se présente comme suit :

- Etablissement de la carte professionnelle numérique des membres
- Accroissement du nombre d'inscrits avec intégration des experts-comptables et comptables salariés d'entités
- Intégration, tutorat et coaching des jeunes diplômés
- Attribution de premier mandat de CAC soit en cotraitance ou suppléance
- Création d'une bourse de la sous-traitance et de la co-traitance entre les confrères
- Partage et rotation sur les missions d'établissement publics ou à participation financière de l'Etat
- Négociation avec les banques d'un accord de financement pour l'installation des jeunes.

III- REALISATIONS 2021

- Encadrement des étudiants en comptabilité, avec notamment le suivi de la bourse offerte aux stagiaires par nos confrères nigériens. Ceux-ci offrent chaque année un séjour de douze mois à deux stagiaires ivoiriens
- Assistance à des stagiaires en fin d'études pour la validation de leurs diplômes
- En matière d'étiquette, la commission a approché trois stylistes nationaux en vue de la création de tenues de cérémonies

Quelques échantillons de tenues seront présentés dès qu'ils seront disponibles

- Préparation d'un projet d'accord de partenariat en vue de permettre à chaque membre de l'Ordre de disposer d'une banque de consultants spécialisés dans les domaines les plus divers avec une société gestionnaire de seniors particulièrement compétents.

IV- PERSPECTIVES 2021

Les actions non réalisées en 2021 ont été reconduites en 2022 à savoir :

- Etablissement de la carte professionnelle numérique des membres
- Accroissement du nombre d'inscrits avec intégration des experts-comptables et Comptables, salariés d'entités
- Intégration, tutorat et coaching des jeunes diplômés
- Attribution de premier mandat de CAC soit en cotraitance ou en suppléance
- Création d'une bourse de la sous-traitance et de la cotraitance entre les confrères
- Partage et rotation sur les missions d'établissement publics ou à participation financière de l'Etat
- Négociation avec les banques d'un accord de financement pour l'installation des jeunes

ETUDES TECHNIQUES

MEMBRES TITULAIRES

Arielle-Ines SERI épse BAMBA - AKOUDJOU Alain Yves - Bodoa KAGUEMBEGA COULIBALY Vabé Sina-Zié - FOFANA Youssouf - NANGBO Frank Corneille N'GUESSAN Kamnan Didier - N'GUESSAN Yann Eric - LATH Amari Ambroise KONE Drissa - OUATTARA Ziémo - SIAKA François TATY Hippolyte - WABI Marc - YAO-YAO Georges-Armand YAO Koffi Joseph - YAO Koffi Noël



ZUNON Marcellin
Président

I- MISSIONS

La Commission Etudes Techniques a en charge les missions suivantes :

- Renforcement du dispositif de délivrance du visa des états financiers
- Renforcement des capacités techniques et opérationnelles des membres (à travers des formations financées sur les subventions de la Banque Mondiale)
- Mise en ligne d'outils documentaires pour la facilitation de l'exercice de la profession (lettre de mission, modèles de rapport, modèle de ...)
- Révision des textes organiques
- Participation aux congrès, forums, sommets et tables rondes

- Partage et notation sur les missions d'établissements publics ou financière de l'Etat
- Favoriser une coopération plus intégrée et systématique entre la DGI et l'Ordre
- Favoriser une coopération entre le tribunal du commerce et les membres de l'Ordre, en matière de gestion, expertise judiciaire comptable et financière procédure collective et participation à l'amélioration du climat des affaires
- Favoriser et renforcer l'appui des membres aux entités publiques nationales (IGE, cour des comptes, DGPE) qui dans l'exercice de leurs prérogatives recourent aux travaux des professionnels

II- PLAN D' ACTIONS 2021

Dans le cadre de ses activités, la Commission Etudes Techniques a prévu plusieurs actions, à savoir :

- Organiser une rencontre avec la Commission Bancaire, le CREPMF, la DGPE, la CRCA
- Faire des recommandations sur le Plan Comptable Bancaire
- Faire la réédition de la formation sur les nouveaux exemples de rapports de Commissariat Aux Comptes et d'Audit
- Mettre à la disposition de l'Ordre des articles techniques produits par les cabinets pour leur insertion sur le site de l'Ordre
- Organiser une formation en collaboration avec la Commission Formation sur les guides d'application des normes pour permettre aux cabinets locaux de se l'approprier.

III- REALISATIONS 2021

Au cours de l'année 2021, la Commission a animé une formation sur le thème « De la synthèse des ajustements (effet impôt et renversement) à la formulation de l'opinion du Commissaire aux Comptes » à l'attention des membres de l'Ordre, à l'Hôtel Belle Côte.

IV- PERSPECTIVES 2022

Dans le cadre des perspectives, la commission entend :

- Organiser une rencontre avec la Commission Bancaire, le CREPMF, la DGPE, la CRCA
- Faire des recommandations sur le Plan Comptable Bancaire
- Faire la réédition de la formation sur les nouveaux exemples de rapports de Commissariat Aux Comptes et d'Audit
- Mettre à la disposition de l'Ordre des articles techniques produits par les cabinets pour leur insertion sur le site de l'Ordre
- Organiser une formation en collaboration avec la Commission Formation sur les guides d'application des normes pour permettre aux cabinets locaux de s'approprier du contenu de ces guides.

SMO IFAC



COULIBALY Kazana Patrice
Président

MEMBRES TITULAIRES

KAGUEMBEGA Bodoa - KONE Drissa - GAYSSANT Gbei André
RUELLE Jean-Luc - TIEMELE-YAO Djué - YAO Koffi Joseph
ZORO-BI Marie-France - ZUNON Marcellin

I- MISSIONS

La Commission a pour mission de travailler sur la mise à jour des sept SMO dans le but de maintenir le statut de membre de l'IFAC au bénéfice de l'Ordre. A cet effet, des plans d'action sont élaborés par des membres et associés pour traiter les questions des politiques identifiées au travers de leurs réponses aux Questionnaires de conformités d'auto-évaluation de l'IFAC. Ils font partie d'un processus continu au sein du Programme de conformité des organismes membres de l'IFAC, pour soutenir le développement continu et l'amélioration de la profession comptable dans le monde entier.

II- PLAN D' ACTIONS 2021

La Commission a établi un plan d'action 2019-2021 sur la base des dispositions issues de l'UEMOA et de l'OHADA et validé par l'IFAC, à savoir :

- Promouvoir l'ouverture du tableau de l'Ordre
- Poursuivre le renforcement des capacités des membres

- S'assurer du respect des heures de formation continue
- Encourager la convergence de la comptabilité de l'Etat vers les normes IPSAS
- Mise en œuvre du contrôle qualité au sein des cabinets
- Renforcer le contrôle de l'exercice de la profession
- Elargissement du marché de la profession
- Accroissement des ressources financières de l'Ordre
- Création d'un Centre de formation et d'appui conseils
- Renforcement de la visibilité de la profession par la construction du siège de l'Ordre

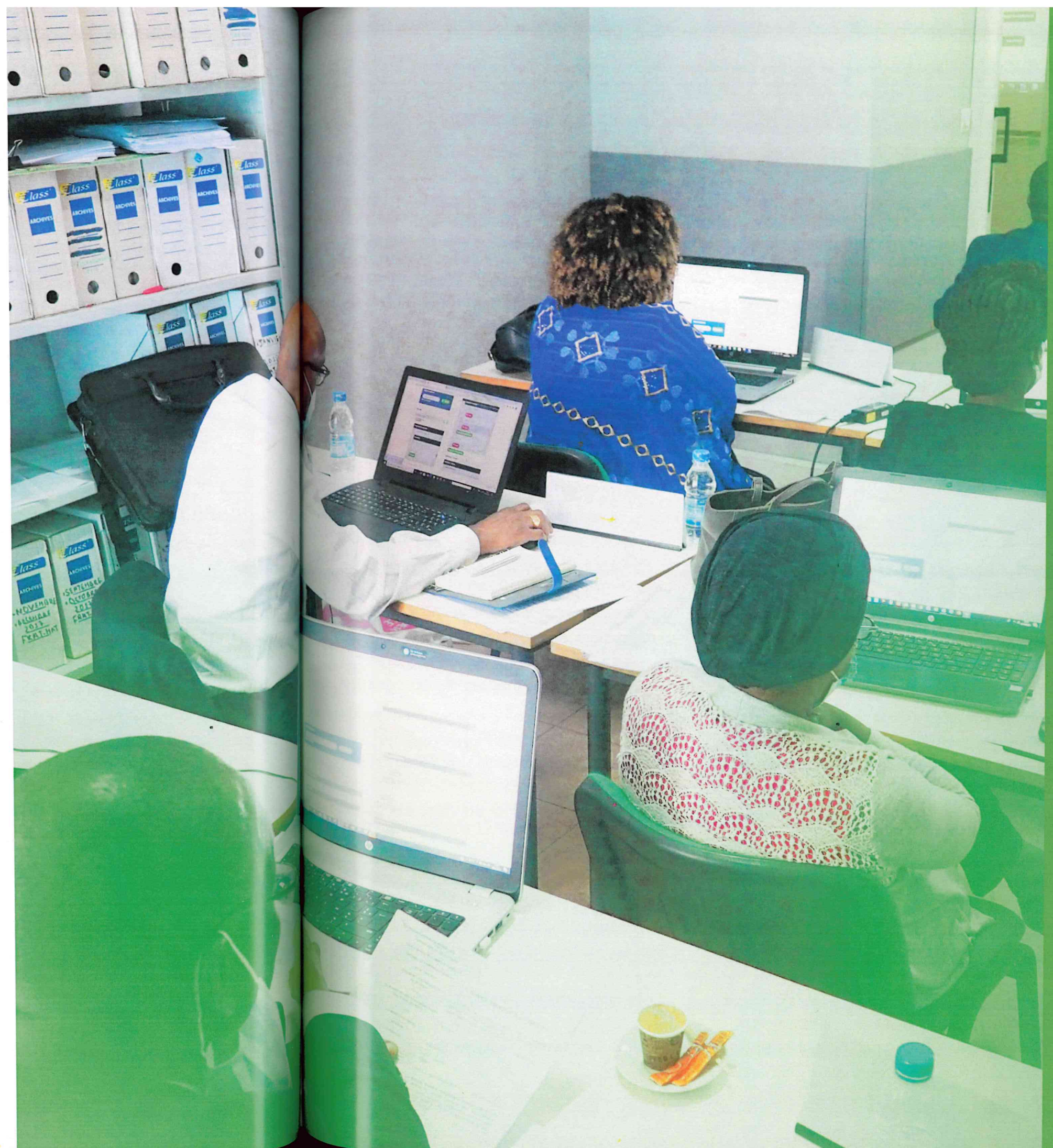
III- REALISATIONS 2021

Au cours de l'année 2021, la Commission a procédé à la transmission du plan d'action 2019-2021 à l'IFAC pour validation.

IV- PERSPECTIVES 2022

Exécution du plan d'action 2021-2023

COMITES AD HOC



COMITE CHARGE DE LA GESTION DE LA PLATEFORME



SORO Souleymane
Président

MEMBRES

Mesdames

SANOGO Sarata, représentant le Conseil de l'Ordre
OUATTARA Aïssata Gniré, Membre de l'Ordre

Messieurs

RUELLE Jean-Luc, membre de l'Ordre
COMPAORE Paul Ismaël, représentant la Commission Transition Numérique
KONDRO Oura, représentant la Commission Transition Numérique

Messieurs :

RUELLE Jean-Luc, membre de l'Ordre

COMPAORE Paul Ismaël, représentant la Commission Transition Numérique

KONDRO Oura, représentant la Commission Transition Numérique

Dans le cadre de la sélection d'un prestataire chargé de la conception de la plateforme de l'Ordre, le Comité spécial mis en place par le Conseil de l'Ordre en vue d'organiser les modalités pratiques de ce processus a lancé un Appel d'Offres à l'attention des membres de l'Ordre.

Suite au lancement de cet Appel d'Offres, le Comité de sélection du prestataire chargé de la conception de la plateforme de l'Ordre a procédé à la sélection d'un soumissionnaire. En effet, le Comité a réceptionné deux candidatures à savoir : STRATAIGE/ AKIL TECHNOLOGIES composé d'un groupement d'Experts-Comptables inscrits au Tableau de l'Ordre et CINETPAY, une entité qui n'est ni membre de l'Ordre et ni associée à aucun membre de l'Ordre.

A cet effet, seule l'offre de STRATAIGE/ AKIL TECHNOLOGIES remplissant la condition de recevabilité en ce qui concerne la

cible, a été retenue pour poursuivre son évaluation.

Par ailleurs, à la suite de la diffusion des résultats des évaluations de chaque membre, le Comité a constaté que le soumissionnaire STRATAIGE /AKIL TECHNOLOGIES a été évalué sur un total de 70 points relativement à l'offre technique. La moyenne des notes attribuée par les 6 jurés est de 54.42, ce qui veut dire qu'il est largement au-dessus de la moyenne.

Sur cette base, le Président a recueilli l'avis des membres sur l'attribution ou non de la mission au soumissionnaire.

A l'issue des échanges, le Comité a décidé à l'unanimité, de déclarer l'unique soumissionnaire STRATAIGE /AKIL TECHNOLOGIES attributaire du marché.

Concernant l'offre financière, le Comité a laissé le soin au Conseil de l'Ordre de négocier, à la baisse l'offre du soumissionnaire du fait de l'attribution du marché en l'absence de concurrence.

Les enveloppes contenant l'offre financière et la proposition de contrat sont restées scellées. Ces documents ainsi que le procès-verbal de sélection ont été transmis au Conseil de l'Ordre.

COUR DES COMPTES DE L'UEMOA



KONE DRISSA
Président

MEMBRES

AKOUDJOU Alain Yves, Superviseur - DAN Flindé Emmanuel
NAGALO Ludovic - OUATTARA Ziéмого
SYLLA Moustapha

Le Comité de la Cour des Comptes de l'UEMOA a été mis en place par le Conseil de l'Ordre car le Président a été interpellé par le Président de la Cour des Comptes suite à une requête qui a été introduite auprès de l'Ordre des Experts-Comptables et qui est restée sans suite.

En réponse, le Président a souhaité recevoir tous les documents et les a transmis à la Commission Etudes Techniques, présidée par le confrère Marcellin ZUNON. Ladite Commission n'a pu traiter le dossier compte tenu du fait qu'il ne s'agissait pas de commissariat aux comptes et des missions habituelles pour lesquelles ladite Commission a été mise en place.

En effet, des travaux d'harmonisation des procédures et fixation des normes communes de contrôle par toutes les Cours des Comptes ont été entrepris par la Commission de l'UEMOA. Plusieurs guides sont en phase de rédaction et mis en conformité avec les lois, règlements et normes nationaux, communautaires et internationaux dont les Normes Internationales des Institutions Supérieures de Contrôle et Gestion des finances publiques de l'INTOSAI.

Ainsi, plusieurs séances de travail ont été organisées par le Comité. A l'issue de ces travaux, le Comité a rédigé les contributions de l'Ordre au projet de manuel élaboré par la Commission de l'UEMOA.

En outre, l'Ordre représenté, par le confrère AKOUDJOU Alain Yves, a participé à la validation des manuels d'audit à l'usage des Cours des Comptes de l'espace UEMOA, à Dakar (Sénégal). Au cours de cette rencontre, la contribution de l'Ordre a été fortement appréciée.

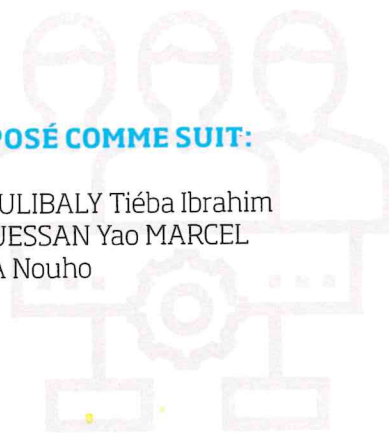
COMITÉ AD HOC ZLECAF



POMOIN Marc Arthur
Président

LE COMITÉ EST COMPOSÉ COMME SUIT:

POMOIN Marc Arthur - COULIBALY Tiéba Ibrahim
LOBOGNON Roger - N'GUESSAN Yao MARCEL
OUATTARA Nouho



I- MISSION DU COMITÉ AD HOC

Dans le cadre des recommandations de la ZLECAF aux États membres de préparer des projets de requêtes en matière de commerce des services pour une meilleure prise en compte des intérêts nationaux, un comité Ad hoc a été mis en place par le Conseil de l'Ordre.

Sur 12 services recensés par l'Accord, 5 définis comme prioritaires, devront faire l'objet du prochain Accord ZLECAF sur les services. Il s'agit de :

1. Services fournis aux entreprises,
2. Services de communication,
3. Services financiers,
4. Services relatifs au tourisme et aux voyages,
5. Services de transport.

C'est dans cette optique, que le Comité National de la ZLECAF, à travers son Secrétariat Exécutif et le Groupe de Travail Technique sur le Commerce des services, a organisé les 23 et 24 février 2021, la première session des consultations nationales en vue de la préparation des requêtes de la Côte d'Ivoire en matière de commerce des services.

II- ACTIONS DU COMITÉ AD HOC

- L'OEC-CI a pris part aux travaux du Comité National de la ZLECAF, à travers son Secrétariat Exécutif et le Groupe de Travail Technique sur le Commerce des services.

La ZLECAF a initié une enquête pour avoir la position de la Côte d'Ivoire sur le niveau d'ouverture en matière de certains services sous la forme d'un questionnaire adressé à l'ensemble des services de commerce.

- L'OEC-CI a été convié à proposer des requêtes pour la Côte d'Ivoire dans les services comptables, d'audit et de tenue des livres comptables.

A cet effet, un comité Ad hoc a été mis en place pour mener des réflexions et apporter la contribution de la profession sur ces points.

Dans le courant du mois de mars 2021, plus précisément le 10 mars, le comité Ad hoc a eu une séance de travail avec le secrétariat exécutif du comité national en vue de la formulation des requêtes au niveau de notre pays.

Cette rencontre a été pilotée par M. POMOIN Marc-Arthur, Secrétaire Général de l'Ordre, point focal de l'Ordre et membre du Groupe de Travail Technique sur le Commerce des services.

Elle a porté sur le point suivant :

- Présentation par le secrétariat exécutif du comité national des attentes du dispositif mis en place par la ZLECAF portant sur une liste d'engagements spécifiques qui énumère les secteurs dans lesquels un État garantit un certain niveau d'ouverture en matière de services.

La liste d'engagements se présente généralement en deux parties : Les engagements horizontaux et les engagements spécifiques

1- Engagements horizontaux

- * Instrument destiné à éviter des répétitions dans les engagements sectoriels lorsque les mesures inscrites couvrent tous les secteurs
- * Peuvent s'appliquer à tout ou partie des modes de fourniture
- * Caractère juridiquement identique aux engagements spécifiques

2- Engagements spécifiques

Les engagements spécifiques se présentent dans un tableau qui a 4 colonnes et 4 lignes avec les intitulés suivants pour chaque colonne :

- * Requête formulée par la Côte d'Ivoire en matière de Commerce des Services
- * Stratégie interne à mettre en œuvre au niveau de la profession.

En sa qualité de membre du Groupe de travail Technique sur le commerce des services, M. POMOIN Marc-Arthur participe régulièrement aux consultations nationales sur la formulation des requêtes de Côte d'Ivoire en matière de commerce de services.

A l'issue des différents travaux, un projet rapport a été élaboré par la profession et présenté au Comité National de la ZLECAF qui a produit un rapport final.

COMITÉ CHARGÉ DE LA SÉLECTION DU CONSULTANT CENTRE DE FORMATION



LEGBLE Yobo Joseph
Président

LE JURY DE PRÉSÉLECTION

LEGBLE Yobo Joseph,
Président du Jury,
Président de la Commission Création de l'Institut de l'OECC-CI

TIEMELE-YAO Djué - RUELLE Jean-Luc
ASSAMOI Thomas Niamké - SORO Kamogo Souleymane

Ce jury est assisté par M. POMOIN Marc-Arthur,
Secrétaire Général de l'Ordre en qualité de rapporteur.

Dans le cadre de l'appel d'offres relatif à l'appui de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre de l'amélioration des compétences de base en comptabilité et gestion financière (FASE) en Côte d'Ivoire, un comité AD' hoc a été mis en place par le Conseil pour le recrutement d'un consultant chargé de développer un modèle de gouvernance / institutionnel pour la mise en place de l'Institut de formation de l'Ordre.

I- RÉCEPTION DES CANDIDATURES

L'appel à candidature a été lancé depuis le 17 juin 2021 au profit des professionnels et la date de soumission pour le dépôt des candidatures a été fixée au mardi 6 juillet 2021, à 18 h 00, au siège de l'Ordre.

Trois (3) candidatures ont été réceptionnées le mardi 6 juillet 2021, de 15 H 40 à 17 h 55 mn, au siège de l'Ordre:

CABINET CERCLE COMPTA :

Mardi 6 juillet 2021, à 15 H 40 mn

MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS :

Mardi 6 juillet 2021, à 17 H 48 mn

AKOUDJOU ET CONFRERES :

Mardi 6 juillet 2021, à 17 H 55 mn

Numéro d'ordre	Soumissionnaires	Date et heure de dépôt	Identité et contact du porteur	Pays d'origine
1	CABINET CERCLE COMPTA	Mardi 6 juillet 2021 à 15 H 40 mn	M. TRAZIE Germain	Côte d'Ivoire
2	MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS	Mardi 6 juillet 2021 à 17 H 48 mn	M. DAO Adama	Côte d'Ivoire
3	AKOUDJOU ET CONFRERES	Mardi 6 juillet 2021 à 17 H 55 mn	M. AKOUDJOU Alain Yves	Côte d'Ivoire

II- OUVERTURE DES PLIS

La séance d'ouverture des plis a eu lieu le mardi 6 juillet 2021, de 18 h 30 mn à 19 h 14 mn, au siège de l'ordre en présence des membres de Jury suivants :

● **LEGBLE Yobo Joseph** : Président du Jury

● **RUELLE Jean-Luc** : Membre

● **ASSAMOI Thomas Niamké** : Membre

● **SORO Kamogo Souleymane** : Membre

Etait présent à cette séance d'ouverture, en qualité de Rapporteur, Monsieur POMOIN Marc-Arthur, Secrétaire Général, Représentant le Conseil de l'Ordre.

III- SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT ET D'ÉVALUATION DES CANDIDATURES

A la suite de ces travaux, le jury a procédé au dépouillement et à l'évaluation des candidatures, le vendredi 16 juillet 2021, de 8 h 30 mn à 12 h 30 mn, au siège de l'Ordre à Abidjan-Plateau / Indénié en présence de :

● **LEGBLE Yobo Joseph** : Président du Jury

● **RUELLE Jean-Luc** : Membre

● **ASSAMOI Thomas Niamké** : Membre

● **SORO Kamogo Souleymane** : Membre

● **TIEMELE-YAO Djué** : Membre

Ont pris également part à la séance de dépouillement et d'évaluation des candidatures, les personnes suivantes au titre de :

● Banque Mondiale, en qualité d'Observateur : Monsieur OUSMANE Maurice Kolie, Spécialiste Principal en Gestion Financière pour le Sahel ;

● Conseil de l'Ordre : Monsieur POMOIN Marc-Arthur, Secrétaire Général, Représentant le Conseil de l'Ordre et rapporteur.

La séance d'évaluation des offres s'est déroulée en trois (3) phases à savoir :

- Examen préliminaire des dossiers
- Examen détaillé au regard des critères retenus
- Notation (note et classement) des candidats

A. Examen préliminaire des dossiers déposés

Le Jury d'évaluation des offres a procédé à la vérification de la conformité des documents.

Le dossier doit comprendre, à la fois l'offre technique et financière, déposée sous plis fermés en deux exemplaires (contenus dans une enveloppe unique) à l'attention de : Mme DIALLO Léya, Directrice Exécutive, avec la mention sur l'enveloppe : «Appel à candidature dans le cadre du projet FASE Banque Mondiale».

N.B. : l'absence ou la non conformité des documents ci-dessus entraîne le rejet de l'offre.

Tous les dossiers réceptionnés sont conformes et les trois (3) soumissionnaires ont été retenus à l'issue de l'examen préliminaire :

- CABINET CERCLE COMPTA
- MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS
- AKOUDJOU ET CONFRERES

B. Examen détaillé au regard des critères retenus

Leurs offres ont, ensuite, fait l'objet d'une analyse détaillée selon les critères énumérés dans les termes de référence par la Banque Mondiale, retenus par le Jury.

Ces critères sont au nombre de quatre (4) :

- Compréhension des objectifs
- Méthodologie de travail
- Compétences du cabinet
- Evaluation des ressources du cabinet

Le Jury apprécie les critères indiqués ci-dessus de manière plus détaillée au regard des rubriques suivantes :

1- Compréhension des objectifs

En outre, le candidat devra :

- appuyer le MES pour la révision du BTS/DUT ;
- présenter un modèle d'affaires pour la mise en place de l'Institut de Formation de l'OECC-CI
- présenter un cadre de gouvernance/institutionnel pour la mise en place de l'Institut de Formation de l'OECC-CI ;
- présenter une stratégie de communication pour positionner le BTS/DUT auprès de la profession, des étudiants et des établissements de formation ;
- présenter une stratégie de communication pour accroître la visibilité des BTS/DUT auprès de la profession, des étudiants et des établissements de formation.

2- Méthodologie de travail

Le candidat devrait décliner de manière claire et cohérente :

- le modèle d'affaires qu'il estime approprié pour l'Institut de Formation de l'OECC-CI
- les outils à disposer pour réussir la mise en œuvre du modèle d'affaires de l'Institut de Formation de l'OECC-CI
- le cadre de gouvernance /institutionnel approprié pour l'Institut de Formation de l'OECC-CI
- les outils à disposer pour contrôler le respect du cadre de gouvernance/institutionnel de l'Institut de Formation de l'OECC-CI
- la feuille de route pour la révision du BTS/DUT auprès du MES
- les modalités de suivi et évaluation, et d'actualisation dynamique de la feuille de route

- les ateliers à tenir et les publics cibles dans le cadre de la communication sur le projet de révision des BTS/DUT
- le contenu plus ou moins détaillé pour chaque atelier : objectifs, mode d'animation, résultats attendus, etc.
- les dates probables ou délais prévisionnels pour les différents ateliers.

3- Compétences du cabinet

Le candidat doit pouvoir présenter ses expériences pertinentes, en rapport avec la nature de la mission :

- son expérience dans la profession comptable
- son expérience dans le domaine de l'éducation
- son expérience dans le domaine de la formation continue
- son expérience dans le domaine de la formation diplômante
- son expérience dans l'élaboration des thèmes et sujets d'examen
- son expérience dans l'administration des qualifications comptables
- son expérience dans la délivrance de contenus pédagogiques, d'épreuves, de supervision d'examen à partir des outils technologiques de communication tels que «Zoom», «teams» et autres (dont l'usage a été accéléré avec la pandémie du COVID-19)
- son expérience dans le développement de travaux connexes à l'éducation, à la formation, à la supervision d'épreuves, d'examen ou de travaux techniques, à partir des outils technologiques de communication tels que «Zoom», «teams» et autres (dont l'usage a été accéléré avec la pandémie du COVID-19)
- avoir une bonne connaissance des SMO se traduit par la citation des SMO dans l'offre comme objectif à terme visé par le processus de révision des programmes et diplômes comptables.
- avoir des relations établies avec un large éventail de parties prenantes MES, OECC-CI, Universités et Grandes écoles, organisations professionnelles comptables africaines et internationales, Administrations publiques et privées africaines et internationales, autres si pertinents.

C. Evaluation des ressources du cabinet

Le candidat doit présenter ses ressources clés qui lui permettent de répondre aux exigences de qualification de la Banque Mondiale :

- le chef d'équipe est un «expert-comptable»
- le chef d'équipe, expert-comptable, a au moins 15 ans d'expérience professionnelle
- le chef d'équipe, expert-comptable, a une expérience avérée et pertinente dans le développement et la gestion de techniciens comptables
- le chef d'équipe, expert-comptable, a une expérience avérée et pertinente dans la gouvernance d'une institution ordinaire, voire de l'OECC-CI
- le chef d'équipe, expert-comptable, a des compétences en communication : perceptible par exemple à travers des conférences et des formations animées au sein de l'OECC-CI ou auprès d'autres institutions ou organisations professionnelles publiques ou privées.
- le candidat a dans son équipe, au moins un expert en éducation, qui possède au moins un doctorat en gestion
- l'expert en éducation possède des qualifications professionnelles en comptabilité
- l'expert en éducation a au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans le développement et la mise en œuvre de programme d'études basés sur les compétences.
- l'expert en éducation a au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans la conception de systèmes et l'apprentissage en ligne.
- l'expert en éducation a suffisamment d'expérience dans d'autres domaines pertinents sur lesquels le candidat pourrait capitaliser dans le cadre de la mission envisagée.

Le Jury évalue les candidats sur la base de ces éléments.

D. Notation (note et classement) des candidats

Le Jury procède de la manière suivante :

Il attribue des notes aux candidats de 0 à 10.

La note du JURY (0, 1, 2, ..., 8, 9, 10) est la somme des notes de tous les membres du Jury ayant attribué une notation au

candidat, divisée par le nombre des membres du Jury ayant noté le candidat.

La moyenne des notes de chaque critère est obtenue à partir de la moyenne des notes de chaque membre du jury. (ii) Ensuite la note moyenne obtenue par le candidat au niveau de chaque critère est multipliée par le coefficient afin d'obtenir la note moyenne pondérée. (iii) La note finale du candidat est égale à la somme des notes moyennes pondérées. (iv) La moyenne des notes finales pondérées est obtenue en divisant la somme des notes moyennes pondérées par 10, soit par le total des coefficients.

Critères	Coefficient
Compréhension des objectifs	1
Méthodologie de travail	3
Compétences du cabinet	3
Evaluation des ressources du cabinet	3
Total Coefficient	10

A l'issue des délibérations, le jury obtient les résultats suivants :

Soumissionnaires	Rang
Candidat 2 MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS	1er
Candidat 3 AKOUDJOU ET CONFRERES	2ème
Candidat 1 CABINET CERCLE COMPTA	3ème

Au regard de ce qui précède, le Jury d'Evaluation des Offres a statué que le Candidat 2 : cabinet MONDIAL EXPERTISES ET CONSEILS du confrère Bodoa KAGUEMBEGA répond aux critères de l'appel d'offres et est retenu pour l'offre.

CGA



KOUAME Konan Marcel
Président

LE COMITÉ

KOUAME Konan Marcel (Président)
GUIPIE Noël Sylvestre (Vice-Président)
BONI Franck Micaël
COULIBALY Issouata
Bodoa KAGUEMBEGA, 1er Vice-président de l'Ordre
POMOIN Marc Arthur, Secrétaire Général de l'Ordre
ASSAMOI Thomas Niamké, Président de la commission
Juridique, Fiscale et Sociale
SOUMAHORO Sanné

I- MISSION DU COMITÉ

Le comité AD HOC CGA a été mis en place pour trouver des solutions pratiques à la question des CGA.

II- PLAN D'ACTIONS

Pour remplir la mission qui lui a été assignée, le comité a procédé de la manière suivante :

- Dresser la liste des actions à mener par le Comité Ad hoc CGA
- Enumérer les points sur lesquels le Comité Paritaire « OEC-CI_CN CGA » devront échanger en vue de la réforme des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des CGA dans l'environnement économique actuel.

III- ACTIONS A REALISER

Pour atteindre son objectif, le comité entend mener plusieurs actions.

Ces actions se situent sur trois (3) axes :

- les actions à mener à l'endroit des confrères

- les actions à mener envers les CGA
- les actions au niveau de l'Administration Fiscale

A- Les actions à mener à l'endroit des confrères

Avant de présenter les actions à poser, les membres ont énuméré quelques problématiques des confrères à l'endroit des CGA à savoir :

- le mépris des CGA
- le niveau bas de rémunération de l'Expert-Comptable
- la méconnaissance des textes
- l'absence de vision
- l'utilisation des CGA à des fins mercantiles

Les actions à mener à l'endroit des confrères sont les suivantes :

- Appropriation des textes par les Experts-Comptables
- Sensibilisation des uns et des autres sur le rôle dans les CGA
- Appropriation de la gestion des CGA.

B- Les actions à mener envers les CGA

Les problèmes évoqués au niveau des CGA se présentent comme suit :

- Abus de confiance des CGA
- Non-respect des textes et des seuils
- Dumping
- Non qualité des services et des prestations
- Non tenue de comptabilité
- Non-respect des diplômes requis pour les gérants

Les actions à mener au niveau des CGA sont :

- Elaborer la stratégie d'approche en vue des échanges avec le Collectif National des Centres de Gestion Agréés (CNGA) pour la réforme des textes régissant l'organisation et le fonctionnement des CGA dans l'environnement économique actuel
- Améliorer avec le CNGA, le taux de dépôt des états financiers (Echange avec le CNGA pour trouver des solutions en vue d'accélérer le taux de dépôt des états financiers).

C- Les actions à mener envers l'Administration Fiscale

Les problématiques soulevées au niveau de l'Administration fiscale sont :

- la complicité de certains agents des impôts
- l'absence de contrôle des CGA
- le portage pour le compte des agents des impôts
- le bas niveau de tarifs appliqués entraînant la démotivation des Experts-Comptables.

Le comité AD HOC propose d'entreprendre des actions en vue d'alléger la procédure de création de CGA par les Experts-Comptables.

Il souhaite également que le Conseil sollicite une rencontre avec Monsieur BROU Brou Philbert, Secrétaire permanent des CGA.

IV- REALISATIONS 2021

Dans le cadre de ses travaux, le comité a eu plusieurs séances de travail à savoir :

- une séance au cours de laquelle, il a dressé la liste des actions à mener
- une séance d'analyse de la stratégie d'approche en vue des échanges du Comité Paritaire « OEC-CI - CN CGA »
- une séance d'examen de la thématique : « Tout CGA doit-il avoir obligatoirement un Expert-Comptable comme associé. En d'autres termes, pour la création d'un CGA, un Expert-Comptable doit-il être obligatoirement associé ? »

L'Expert-Comptable associé dans un CGA, peut ne pas être le Gérant ou le dirigeant de ladite société ; toutefois, sa responsabilité technique dans l'exécution des missions du CGA, est reconnue par les dispositions de l'article 3 al 3 de l'arrêté n° 535 MEMEF/DGI du 30 décembre 2002.

Par ailleurs, l'article 2 de l'arrêté n° 535 MEMEF/DGI du 30 décembre 2002 fait obligation aux promoteurs des CGA, de non seulement se mettre sous forme de société SA ou SARL, mieux de consentir une part du capital de ladite société à un Expert-Comptable inscrit au Tableau de l'Ordre (au moins 1/3 du capital si le CGA est sous forme de SA et 25% dans le cas d'une SARL).

A cet effet, le comité a organisé un séminaire de sensibilisation des membres de l'Ordre, le mardi 26 octobre 2021, à l'hôtel Belle Côte sur le thème : " Sensibilisation sur les CGA et regard du Secrétaire permanent des CGA sur les pratiques professionnelles "

Ce séminaire de sensibilisation a été animé par le confrère POMOIN Marc-Arthur, Secrétaire Général de l'Ordre avec la contribution des membres du comité AD HOC CGA.

On a enregistré la présence de 72 Experts-Comptables à ce séminaire et la remarquable intervention de Monsieur BROU Brou Philbert, Secrétaire permanent des CGA sur la

problématique : "Regard et attentes de la Direction Générale des Impôts sur les pratiques professionnelles en matière de Centre de Gestion Agréé".

V - PERSPECTIVES

Au titre des perspectives, le comité a fait des propositions pour faciliter la création et l'implication des Experts-Comptables dans la gestion des CGA notamment :

1. Communiquer davantage sur les dispositions de l'arrêté n° 535 MEMEF/DGI du 30 décembre 2002 qui font de l'Expert-Comptable, l'associé et non pas le Parrain» du CGA ;
2. Rappeler aux confrères les droits mais surtout la Responsabilité technique que les parts détenues dans un CGA, leur confèrent.

3. Faire du lobbying auprès du secrétariat Permanent qui analyse les dossiers d'agrément et propose les listes des cabinets à agréer au ministre, en vue de faciliter l'agrément des sociétés d'Expertise-Comptable déjà inscrites au tableau de l'Ordre (dossier de demande plus allégé.)

4. Proposer la révision de la limitation du nombre de CGA à créer.

Entre autres, les membres ont souhaité également que le comité ADHOC CGA dans sa présentation des perspectives se penche sur les questions relatives aux diplômes du personnel salarié qualifié pour l'exécution des missions des CGA pour améliorer la gestion des CGA notamment au niveau des agréments.

RAPPORT FINANCIER



I. COMPTE DE RESULTAT

Le compte de résultat de l'exercice 2021 comparé à celui de 2020 se présente comme suit (en milliers de FCFA) :

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		N° Cpte	PRODUITS	EXERCICES	
		2021	2020			2021	2020
60	Autres achats	22 108	19 532	75	Cotisations	329 912	319 560
61	Transports	24 891	7 492	75	Produits stickers	206 564	187 476
62 & 63	Services extérieurs	158 203	96 822	75 & 798	Autres produits divers	3 060	3 209
64	Impôts et taxes	4 791	2 856				
65	Autres charges	89 400	75 655		Participations fonds de solidarité	1 190	3 650
66	Charges de personnel	161 350	118 912				
67	Services bancaires						
68	Dotations aux Amortissements	6 851	6 718				
69	Dotations aux provisions	22 629	17 228				
81	Mise hors service immob.	1 480	0				
TOTAL CHARGES		491 703	345 216	TOTAL PRODUIT		540 726	513 895
EXCÉDENTS		49 023	168 680				

Sur 2021, on observe un excédent des produits sur les charges de KF.CFA 49 023, contre un excédent des produits sur les charges de KF.CFA 168 680 sur l'exercice précédent.

Cette diminution de l'excédent de KF.CFA 119 657 provient essentiellement d'une augmentation significative des charges (KF.CFA 146 487) contre une légère augmentation des produits (KF.CFA 26 831).

L'augmentation des charges provient essentiellement de la reprise des déplacements des membres de l'OEC CI pour

participer aux activités professionnelles organisées à l'extérieur du pays du fait de la diminution de l'impact « COVID » (vaccinations, meilleure protection du système immunitaire). En effet, en 2021, les manifestations en présentiel ont repris ici et là, entraînant du coup une augmentation des frais de voyages et de missions à l'étranger.

La légère augmentation des produits constatée sur la période 2021, soit un surplus de KF.CFA 26 831 par rapport à 2020, est réalisée sur l'augmentation des cotisations (+10,352 millions de F.CFA), sur l'augmentation de la vente des stickers

(+19,088 millions de F.CFA) obérées par une diminution des autres produits (-2,609 millions de F.CFA).

Les deux tableaux présentés en page suivante, mettent en évidence ces variations. Traduites en pourcentage, elles sont les suivantes :

◦ Augmentation des charges :	42,43%
◦ Augmentation total produits dont :	5,22%
◦ Augmentation des cotisations professionnelles :	3,24 %
◦ Augmentation du produit de la vente des stickers :	10,18%
◦ Diminution des produits divers :	(- 4,67%)
◦ Diminution des participations au fonds de solidarité :	(-67,40%)

L'augmentation des cotisations professionnelles provient de l'augmentation du nombre de professionnels inscrits.

L'absence de produits liés à la formation provient à la fois de la gratuité des sessions de formation et de la crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 qui n'a pas permis l'organisation de formations à l'endroit des membres des institutions avec lesquelles l'OEC CI est en partenariat.

Comparaison des charges d'un exercice à l'autre

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		Variation (V) (2021-2020)	Taux de variation (V/2020)
		2021	2020		
60	Autres achats	22 108	19 532	2 576	13%
61	Transports	24 891	7 492	17 398	232%
62&63	Services extérieurs	158 203	96 822	61 381	63%
64	Impôts et taxes	4 791	2 856	1 936	68%
65	Autres charges	89 400	75 655	13 745	18%
66	Charges de personnel	161 350	118 912	42 438	36%
68	Dotations aux Amortissements	6 851	6 718	133	2%
69	Dotations aux provisions	22 629	17 228	5 401	31%
81	Mise hors service immob	1 480	0	1 480	100%
TOTAL		491 703	345 216	146 488	42,43%

Comparaison des charges d'un exercice à l'autre

N° Cpte	CHARGES	EXERCICES		Variation (V) (2021-2020)	Taux de variation (V/2020)
		2021	2020		
75	Cotisations	329 912	319 560	10 353	3,24%
75	Produits stickers	206 564	187 476	19 088	10,18%
75 & 798	Divers	3 060	3 209	-150	-4,67%
75	Participations fonds de solidarité	1 190	1 190	-2 460	-67,40%
75	TOTAL	540 726	513 895	26 831	5,22%

1.1. PRODUITS

Ils comprennent essentiellement :

- les cotisations des membres
- les produits liés à la vente des stickers
- les contributions au fonds de solidarité (décès et autres)
- divers autres produits.

Les pages suivantes nous permettent de voir plus en détail l'évolution de ces produits.

1.1.1. COTISATIONS

Au 31 décembre 2021, les cotisations des membres de l'OECC-Cl par catégorie comparées à celles de 2020, se présentent de la manière suivante : (en milliers de F.CFA) :

COTISANTS	FIXES		PROPORTIONNELLES		Total		Variation (V) (2021-2020)	Taux de variation (V/2020)
	2021	2020	2021	2020	2021	2020		
Sociétés d'Expertise Comptable	39 000	35 400	218 799	211 922	257 799	247 322	10 477	4,24%
Entreprises individuelles Eperts-Comptables	59 900	58 600	12 214	13 638	72 114	72 238	- 124	-0,17%
TOTAL	98 900	94 000	231 012	225 560	329 912	319 560	10 353	3,24%

On observe une amélioration du niveau des cotisations de 10 353 KF.CFA. Le nombre d'experts-comptables et de sociétés d'expertise comptable inscrits a augmenté. Il y a eu globalement 18 nouveaux membres inscrits et 1 confrère (décédé au cours de l'exercice : N'DABIAN Kroah Bilé), soit une augmentation nette de l'effectif de 17 personnes.

EFFECTIFS	2021	2020	Variation (V= 2021-2020)	Taux de variation (V/2020)
Experts-comptables	205	201	4	1,99%
Sociétés d'Experts-comptables	130	117	13	11,11%
TOTAL	335	318	17	5,35%

1.1.2. COMMENTAIRES SUR LES PRODUITS

Les produits enregistrés au cours des sept derniers exercices ont évolué comme suit (en milliers) :

ANNÉE	COTISATIONS	REPRISES DE PROVISIONS	FORMATION	PARTICIPATION CONGRÈS & GALA & PUB	VENTES STICKERS	AUTRES PRDUITS	TOTAL (EN MILLIERS)
2021	329 912		0		206 564	4 250	540 726
2020	319 560		0		187 476	6 860	513 895
2019	283 989		16 150		196 987	3 669	500 795
2018	266 825	18 186	29 130		81 132	6 735	402 008
2017	242 286		43 485	163 557			449 328
2016	233 540	-				59 872	293 412
2015	204 865	11 101	34 193	65 358		14 102	329 619

L'absence de produits liés à la formation provient à la fois de la gratuité des sessions de formation à l'endroit des membres de l'OECC-Cl et du non-lancement des formations à l'endroit des membres des institutions avec lesquelles l'OECC-Cl est en partenariat (activité différée dans le temps).

Les ventes de stickers ont légèrement augmenté.

Les autres produits sont composés des éléments suivants :

DÉTAIL DES AUTRES PRODUITS (KF.CFA)	2021	2020	% VARIATION
Participation au fonds de solidarité	1 190	3 650	-67,40%
Autres produits divers (essentiellement produits accessoires liés à l'organisation du séminaire DECOFI)	3 060	2 164	41,35%
	4 250	5 815	-26,92%

Le niveau de participation au fonds de solidarité a nettement diminué.

1.2. CHARGES D'EXPLOITATION

Au 31 décembre 2021, les charges d'exploitation sont les suivantes : (KF.CFA)

DÉSIGNATION	2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION	TAUX DE VARIATION RELATIF
Autres achats (1.2.1)	22 108	19 532	2 576	13,19%	1,76%
Transports (1.2.2)	24 891	7 492	17 398	232,21%	11,88%
Services extérieurs (1.2.3)	158 203	96 822	61 381	63,40%	41,90%
Impôts et taxes	4 791	2 856	1 936	67,78%	1,32%
Autres charges (1.2.4)	89 400	75 655	13 745	18,17%	9,38%
Charges de personnel (1.2.5)	161 350	118 912	42 438	35,69%	28,97%
Dotations aux amortissements	6 851	6 718	133	1,98%	0,09%
Dotations aux provisions (1.2.6)	22 629	17 228	5 401	31,35%	3,69%
Mise hors service immob.	1 480	0	1 480	100,00%	1%
	491 703	345 216	146 488	42,43%	100%

Les charges d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 491,703 millions de FCFA contre 345,216 millions de FCFA sur l'exercice précédent, soit une augmentation des charges de 42,43%.

Les postes les plus touchés par les augmentations sont les services extérieurs, les charges de personnel et les frais de voyages. Les impacts de la crise sanitaire de la COVID-19 ont été mieux maîtrisés sur l'année 2021. Aussi, les activités professionnelles ont repris avec l'organisation de séminaires, congrès et autres manifestations en présentiel.

Les charges de personnel ont augmenté de 35,69% par rapport à 2020 et représente 28,97% de l'ensemble des charges supplémentaires enregistrées sur 2021 (146 488 KF CFA). Cette augmentation est supportée sur les 12 mois de l'exercice 2021 contre seulement 3 mois sur l'exercice 2020. La dotation aux provisions concerne la provision pour départ à la retraite calculée selon le droit du travail. Elle est liée entre autres à l'évolution des salaires.

Dans le détail, les comptes de charges sont analysés comme suit en F.CFA :

1.2.1. Autres achats

DÉSIGNATION	2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
60480000 Fourniture de confort (1)	4 255 655	3 087 716	1 167 939	37,83%
60510000 Fournitures non stockables-eau	168 588	148 191	20 397	13,76%
60520000 Fournitures non stockables-électricité	3 771 310	3 500 530	270 780	7,74%
60530000 Fournitures non stockables-autres	0	7 000	-7 000	-100,00%
60540000 Produits d'entretien	618 000	628 000	-10 000	100,00%
60551000 Fournitures de bureau (2)	9 064 560	8 661 045	403 515	4,66%
60552000 Fournitures informatiques (3)	4 005 175	2 350 415	1 654 760	70,40%
60560000 Achats de petit matériel et outillage (4)	225 000	705 000	-480 000	-68,09%
60570000 Achat d'études et prestations de services		444 000	-444 000	-100,00%
	22 108 288	19 531 897	2 576 391	13,19%

- (1) Réunions des Commissions et du Conseil de l'Ordre . Le nombre de réunions en présentiel a augmenté.
- (2) Achat de papier, clés USB, confection de carnets de reçus, confection des stickers
- (3) Achat d'encre pour tirage de documents, antivirus, petit matériel et outillage informatique dont une imprimante
- (4) Achat d'un split

Les fournitures de confort sont relatives aux frais de réception liés à l'organisation de réunions dans les salles du Conseil de l'OEC CI (réunions périodiques des différentes Commissions et du bureau du Conseil).

Le poste « fournitures de bureau » est resté stable d'un exercice à l'autre tandis que le poste « fournitures informatiques » a augmenté de 70,40%. L'OEC CI a organisé de nombreuses manifestations durant lesquelles il a été imprimé de nombreux documents sans passer par un imprimeur ou une agence de communication. Ainsi, des impressions de documents de conférence, d'atelier, de formation, de travail ont continué d'être effectuées en interne. En outre, le Conseil de l'Ordre a acheté une imprimante d'une valeur de F.CFA 200 000.

1.2.2. Transports

		2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
61810000	Voyages et déplacements (1)	18 938 300	1 723 200	17 215 100	999,02%
61830000	Transport administratifs (2)	5 952 303	5 769 229	183 074	3,17%
		24 890 603	7 492 429	17 398 174	232,21%

(1): Billets d'avion et frais connexes liés aux activités suivantes

- Participation OEC CI au 50ème Congrès ICAN à Abuja (Nigéria du 03 au 11 avril 2021)
- Participation OEC CI à des réunions de travail pour la mise en œuvre du plan de coopération pluriannuel OEC CI/DDPI-CSOEC-CNCC France
- Participation OEC CI à l'Assemblée Générale Annuelle de la PAFA à Cotonou (Bénin)
- Participation OEC CI au Congrès des Experts Comptables à Bordeaux (France)
- Participation OEC CI au 4ème Congrès Régional des Experts-Comptables de l'UEMOA à Bamako au Mali du 28 au 29 octobre 2021
- Participation OEC CI aux travaux de la 38èmesession CNUCED-ISAR à Genève du 9 au 12 novembre 2021
- Participation OEC CI au 6ème Congrès de la Profession comptable (ACOA 2021 du 24 au 26 novembre 2021) à Mapouto au Mozambique

Les voyages et déplacements sont liés aux participations à différentes manifestations hors de la Côte d'Ivoire comme indiqué dans notre rapport moral et détaillés ci-dessus.

(2) Frais de déplacement pour les courses de l'Ordre

Le poste transport administratif est composé des frais de déplacement du personnel permanent de l'Ordre dans le cadre des différentes activités et relations avec les banques et administrations. Il est composé uniquement de frais de taxis.

1.2.3. Services extérieurs

DÉSIGNATION		2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
62210000	Location et charges locatives	9 600 000	9 600 000	0	0,00%
62230000	Location matériel	0	115 000	-115 000	100,00%
62280000	Locations et charges locatives divers (BP)	50 000	50 000	0	0,00%
62410000	Entretien biens immobiliers (1)	617 500	2 733 600	-2 116 100	-77,41%
62420000	Entretien biens mobiliers (1)	1 154 933	162 000	992 933	612,92%
62430000	Maintenance (1)	2 515 909	3 261 292	-745 383	-22,86%
62510000	Assurances multirisques	2 289 588	2 298 588	-9 000	-0,39%
62650000	Documentation générale	144 300	159 100	-14 800	-9,30%
62710000	Annonces, insertions	110 000	95 000	15 000	15,79%
62720000	Catalogues, imprimés publicitaires (2)	9 688 240	14 787 320	-5 099 080	-34,48%
62770000	F. colloques, séminaires, conférences (3)	43 686 260	30 620 446	13 065 814	42,67%
62780000	A. charges pub. & relations publiques (4)	840 000	733 500	106 500	14,52%
62810000	Frais de téléphone	2 350 039	3 601 737	-1 251 698	-34,75%
62880000	Boîte mail OEC CI-DL	345 263	0	345 263	100,00%
62814000	Frais internet	1 504 193	2 483 571	-979 378	-39,43%
6312/800	Autres frais bancaires	1 462 529	1 506 550	-44 021	-2,92%
63240000	Honoraires (5)	24 300 000	13 500 000	10 800 000	80,00%
63270000	Rémunérations autres prest. services (6)	3 400 000	3 240 000	160 000	4,94%
63510000	Cotisations professionnelles (7)	1 735 832	2 274 213	-538 381	-23,67%
63840000	Frais de mission (8)	52 408 135	5 600 000	46 808 135	835,86%
		158 202 721	96 821 917	61 380 804	63,40%

(1) : Globalement les frais d'entretien ont diminué sur cet exercice. Ils s'élèvent en effet à F.CFA 4 288 342 contre F.CFA 5 721 880, soit une diminution de F.CFA 1 433 538. Il y a eu moins de réparations sur les biens immobiliers, notamment en matière de plomberie. Les frais de maintenance périodiques sont relatifs à l'entretien des climatiseurs et des photocopieurs. Les réparations sont relatives aux éléments suivants :

- Plomberie
- Climatisation
- Electricité
- Matériels informatiques
- Frais de réinstallation des logiciels de comptabilité et paie sur les nouveaux ordinateurs (F.CFA 300 000)

Il est à noter que la plupart des matériels utilisés au sein du Conseil de l'Ordre est vétuste, totalement amorti, avec une technologie dépassée. Ceci explique que ce matériel tombe souvent en panne avec une difficulté de trouver les pièces détachées et consommables correspondants. Aussi, le Conseil de l'Ordre a-t-il décidé de procéder au renouvellement de ce matériel de manière progressive. Aussi, sur cet exercice, le matériel informatique utilisé par le service comptable de l'OEC-CI été renouvelé.

(2) : Sur cet exercice, trois évènements majeurs ont nécessité des impressions spéciales : La première matinale du 28 janvier 2021, l'assemblée générale sur la réforme des textes de l'Ordre du 18 février 2021 et l'Assemblée Générale Annuelle du 20 mai 2021. Cette rubrique couvre également les frais d'impression du tableau de l'OEC CI et des cartes de visites des membres du Conseil de l'Ordre.

Catalogues, imprimés publicitaires	F.CFA
Cartes de vœux 2021	116 090
Impression Doc + Goodies- MATINALE.2021	2 832 000
Impression Docs AG réforme des textes de l'OEC CI	664 750
Impression tableau 2021	770 400
Impression Doc + Goodies- AGA 2021	4 605 000
Cartes de visites	700 000
	9 688 240

(3) Frais de colloques, conférences, formation	F.CFA
Matinale 01 2021	3 387 200
AG 02 2021 sur réforme des textes OEC CI	6 148 510
AGA 05 2021	2 358 000
Séminaire formation du 02 juin 2021	1 804 000
AG ABWA 11 2021	4 708 000
Séminaire formation secrétaire YAKRO (MDL)	885 000
Réception Délégation OHADA venue en CI pour validation PC des associations	1 235 500
Atelier formation CGA 26 10 2021	2 457 100
Séminaire formation Pack PE 17 11 2021	6 424 250
Séminaire résidentiel ASSINIE 12 2021	13 288 700
Frais Congrès UEMOA Mali	990 000
	43 686 260

(4) Autres charges de publicité et relations publiques	F.CFA
Présents Ministre de tutelle	150 000
Rglmt Fact / Paniers RAMADAN	690 000
	840 000

(5) : Honoraires (en F.CFA)	F.CFA
RESCOM	6 000 000
CIDD	15 000 000
SERGE DANIEL (accompagnement mise en œuvre contrôle qualité)	300 000
Formateurs séminaire résidentiel	3 000 000
	24 300 000

(6) : Autres prestations de services (en F.CFA)	F.CFA
Gardiennage	2 080 000
Jardinier	360 000
Entretien locaux	960 000
	3 400 000

(7) : Cotisations professionnelles (en F.CFA)	F.CFA
Cotisations 2021 FIDEF	524 766
Cotisations 2021 ABWA	621 936
Cotisations PAFA 2021	589 130
	1 735 832

8) : Frais de mission (per diem) relatifs aux activités suivantes :

- Séminaire relatif à l'opérationnalisation de la Commission nationale de Contrôle des Mandataires Judiciaires (CNMJ) du 15 au 19 février 2021 à Grand Bassam
- Participation 50ème congrès ICAN à Abuja (Nigéria du 03 au 11 avril 2021)
- Participation à cérémonie de mise en place des instances nationales de la FIPME le vendredi 09 avril 2021 à la Fondation Félix Houphouët-Boigny de Yamoussoukro
- Participation OEC CI à la conférence sur le thème : « les grandes réformes du SYSCOHADA et l'impact de la technologie sur la profession comptable » organisée par l'Association des Etudiants de ECS (Ecole Comptable Supérieure de l'INPHB (AE-ECS_INPHB)) (YAKRO)
- Participation OEC CI à l'atelier de validation des trois guides de la cour des comptes de l'UEMOA du 24 05 2021 au 29 mai 2021 à Dakar
- Participation de l'OEC CI à l'assemblée générale annuelle de la PAFA à Cotonou (Bénin).
- Participation à des réunions de travail pour la mise en œuvre du plan de coopération pluriannuel OEC CI/DDPI-CSOEC-CNCC France
- Participation OEC CI à la formation sur les états financiers auprès de l'ONECCA Mali à Bamako du 16/08 au 20/08/2021
- Séminaire formation secrétaire YAKRO (MDL)

- Participation OEC CI à 11ème réunion des praticiens des finances publiques de l'UEMOA à Lomé au Togo du 05 au 11 09 2021
- Rencontre OEC CI avec CSOEC et la FIDEF en vue de préparer la mission des évaluateurs de la PAFA dans le cadre de la candidature de la Côte d'Ivoire pour l'ACOA 2023 du 23 08 au 10 09 2021 à Paris.
- Participation de l'OEC CI au 76ème congrès des Ordres des Experts-Comptables en France du 3 au 12 octobre 2021 à Bordeaux
- Participation OEC CI au 4ème Congrès régionales Experts Comptables de l'UEMOA à Bamako au Mali du 28 au 29 octobre 2021
- Participation OEC CI au séminaire anti-blanchiment d'argent à Grand-Bassam
- Participation OEC CI aux travaux de la 38ème session CNUCED-ISAR à Genève du 9 au 12 novembre 2021
- Participation OEC CI au Jury DESCOGEF à YAKRO
- Participation OEC CI au 6ème Congrès de la Profession comptable (ACOA 2021 du 24 au 26 novembre 2021) à Mapouto au Mozambique
- Participation OEC CI au Jury DECOFI à YAKRO

1.2.4. Impôts et taxes

DÉSIGNATION	2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
64110000 Impôts fonciers et taxes annexes	600 000	600 000	0	0,00%
64130000 Taxes sur salaires	1 645 309	652 864	992 445	152,01%
64131000 Charges fiscales/congés payés	43 168	38 441	4 727	12,30%
64140000 Taxe d'Apprentissage	548 437	525 339	23 098	4,40%
64150000 FDFP-FPC	1 645 306	1 018 185	627 121	61,59%
64610000 Droit d'enregistrement	309 000	20 800	288 200	1385,58%

L'impôt foncier sur la valeur du terrain du futur siège est de F.CFA 600 000.

De manière globale, les impôts sur salaires (taxes sur les salaires, taxes d'apprentissage, FPC) ont augmenté à cause de l'augmentation des salaires à compter du mois d'octobre 2020.

Les droits d'enregistrement ont augmenté du fait du renouvellement du droit au bail de F.CFA 210 000 et de la taxe sur les importations des ouvrages Francis Lefebvre de F.CFA 80 000.

1.2.5. Autres Charges

DÉSIGNATION		2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
65811000	Indemnités de Conseil	44 000 000	44 000 000	0	0,00%
65813000	Indemnités Censeurs	4 000 000	4 000 000	0	0,00%
65814000	Indemnités Commissions	27 400 000	13 255 000	14 145 000	106,71%
6582 & 6588	Dons contribution décès & écoles & associations de comptables & divers	14 000 000	14 400 000	-400 000	-2,78%
		89 400 000	75 655 000	13 745 000	18,17%

Globalement ce poste enregistre une augmentation liée essentiellement à celles des indemnités de commissions. Les commissions se sont réunies plus souvent sur cet exercice 2021.

1.2.6. Charges de personnel

DÉSIGNATION		2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
66110/20/30	Appointement du personnel	137 109 076	98 728 430	38 380 646	38,87%
66111000	Arrondis de paie	4	11	-7	-63,64%
66131000	Provision congé	1 541 725	1 372 878	168 847	12,30%
66340000	Indemnités de transport	3 614 000	3 906 000	-292 000	-7,48%
66412000	Charges sociales (CNPS)	10 309 568	7 045 988	3 263 580	46,32%
66410000	Charges sociales/prov congés	123 338	109 830	13 508	12,30%
66411000	Assurance maladie CMU	156 000	234 000	-78 000	-33,33%
66830000	Œuvres sociales	2 024 997	330 000	1 694 997	513,64%
66840000	Assurance maladie	6 471 439	7 184 765	-713 326	-9,93%
		161 350 147	118 911 902	42 438 245	35,69%

Les charges de personnel ont augmenté du fait de l'augmentation des salaires accordée au personnel permanent de l'OECC-Cl depuis le quatrième trimestre 2020.

Le poste « œuvres sociales » a augmenté essentiellement du fait de la contribution partielle de l'OECC-Cl aux traitements médicaux et hospitaliers de la Directrice Exécutive. Cette contribution a été allouée sur la base d'un remboursement partiel de ses frais de santé qui n'ont pu être pris en charge par l'Assurance-maladie de l'Ordre.

1.2.7. Dotations aux amortissements et aux provisions

DÉSIGNATION		2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
68130000	Dotations aux amortissements	6 851 204	6 718 412	132 792	1,98%
69110000	Provision pour indemnités de départ à la retraite	22 629 271	17 228 446	5 400 825	31,35%
		29 480 475	23 946 858	5 533 617	23,11%

La dotation aux amortissements a légèrement augmenté d'un exercice à l'autre du fait du renouvellement partiel de l'actif immobilisé. Par ailleurs, le split qui a été acquis sur cet exercice a été comptabilisé en petit matériel et outillage et l'imprimante en fournitures informatiques.

La dotation sur indemnités de départ à la retraite a fortement augmenté du fait de l'augmentation des salaires annuels.

1.2.8. Mises hors service d'immobilisations

DÉSIGNATION		2021	2020	VARIATION	TAUX DE VARIATION
81100000	VNC mise HS immob incorporelle	708 000		708 000	100,00%
81200000	VNC mise HS immob corporelle	772 000		772 000	100,00%
		1 480 000		1 480 000	100,00%

Ces mises hors service correspondent à des régularisations de comptes d'immobilisations comptabilisés et non reportés sur le fichier des immobilisations pour amortissement.

1.3. Couverture des charges de fonctionnement par les cotisations

La couverture des charges de fonctionnement par les cotisations au cours des huit dernières années a évolué comme suit :

ANNÉE	COTISATIONS	Charges	% couverture
2021	329 912	491 703	67,10%
2020	319 560	345 216	92,57%
2019	285 489	370 443	77,07%
2018	262 200	368 605	71,13%
2017	242 286	513 061	47,22%
2016	233 540	366 134	63,79%
2015	204 865	357 544	57,30%
2014	194 552	210 453	92,44%

Les cotisations professionnelles seules ne permettent pas de couvrir les charges.

1.4. Couverture des charges de fonctionnement par les produits

La couverture des charges de fonctionnement par les produits au cours des huit dernières années a évolué comme suit :

ANNÉE	TOTAL PRODUITS	Charges	% couverture
2021	540 726	491 703	109,97%
2020	513 895	345 216	148,86%
2019	500 795	370 443	135,19%
2018	402 008	368 605	109,06%
2017	449 328	513 061	87,58%
2016	291 412	366 134	79,59%
2015	329 619	357 544	92,19%
2014	212 892	210 453	101,16%

Une légère augmentation de la somme des produits des activités réalisées sur l'exercice écoulé et une augmentation globale des charges liée essentiellement à la reprise des activités liées aux missions et participations aux événements à l'étranger a entraîné une diminution de l'excédent par rapport à celui de l'exercice précédent.

2- BILANS COMPARES 2021- 2020

Les bilans comparés des exercices 2021 et 2020 sont présentés dans le tableau suivant (en milliers de F.CFA) :

Comptes	ACTIF	MONTANTS		MONTANTS NETS			PASSIF	MONTANTS NETS	
		Intitulés	Bruts	Amortis.	2021			2020	Intitulés
21	Licence internet	1 294	-	1 294	708	10	Fonds associatif	31 200	28 200
21	Logiciel	2 370	2 370	-		12	Report à nouveau	343 097	174 417
21	Licence internet en cours	5 000		5 000	5 000	13	Résultat	49 023	168 680
21	Logiciel Waraba en cours	7 505		7 505	7 505				
22	Terrain	50 837		50 837	50 837	19	Provisions financières	71 339	48 710
231	Bâtiments en cours	24 016		24 016	21 208	42 & 43	Dettes sociales	10 479	9 485
234	Agencements	37 206	24 343	12 863	19 776	44	Dettes fiscales	4 965	7 383
244	Matériels et mobiliers	82 842	75 104	7 738	6 398	40	Fournisseurs exploitation	11 141	14 064
27	Autres immobil. financières	3 330		3 330	3 330	481	Fournisseurs d'investis.	-	4 577
40	Fournisseurs, avances	437		437		47	Autres dettes	25 625	4 000
41,42 & 47	Autres créances	95 011		95 011	71 285				
56&57	Banques et caisse	338 839		338 839	273 470				
	TOTAL	648 686	101 817	546 869	459 517		TOTAL	546 869	459 517

2.1. IMMOBILISATIONS

2.1.1 Les acquisitions et autres mouvements de l'exercice sont les suivants

	F.CFA
Valeur licence Internet au 01 01 2021	708 000
Mise HS en 2021	- 708 000
Fact licence Windows 10 12/2021	1 293 500
Valeur licence logiciel au 31 12 2021	1 293 500

	F.CFA
Valeur agencements au 01 01 2021	40 398 767
Reclassement compte 23 vers compte 24	- 3 192 500
Valeur agencements au 31 12 2021	37 206 267

	F.CFA
Valeur matériels et mobiliers au 01 01 2021	78 371 185
Achat 2 ordinateurs comptabilité	1 220 000
Achat 2 vidéos projecteurs	830 000
Reclassement compte 24 en provenance du compte 24	3 192 500
Mise HS en 2021	- 772 000
Valeur matériels et mobiliers au 31 12 2021	82 841 685

	F.CFA
Valeur bâtiment en cours au 01 01 2021	21 207 700
FACT- LABOGEM/ ETUDE SOL-F0204	2 808 400
Valeur bâtiments en cours au 31 12 2021	24 016 100

2.2. AUTRES CREANCES

Cette rubrique présente un solde brut de KF.CFA 95 011, à la clôture de l'exercice et regroupe principalement les créances sur les membres de l'Ordre au titre des cotisations pour 81 449KF.CFA. L'exercice précédent a clôturé avec une créance de KF.CFA 51 716 au titre des cotisations.

De manière détaillée, cette rubrique se décompose ainsi :

	F.CFA
Prêts accordés au personnel	3 150 000
Cotisations membres OEC CI	81 448 960
Vente de stickers en attente d'encaissement	1 081 200
Chèque séminaire résidentiel à encaisser	150 000
Charges constatées d'avance	9 181 027
Valeur matériels et mobiliers au 31 12 2021	95 011 187

Les charges comptabilisées d'avance se décomposent ainsi (en F.CFA):

	F.CFA
Primes assurance maladie (Willis Towers Watson) 2022	6 471 439
Primes assurance RC 2022 - ACR	2 289 588
Droit au bail 2022-2023 (Siège à l'Indénié)	420 000
	9 181 027

2.3. TRESORERIE ACTIF

L'encaisse au 31 décembre 2021 s'élève à KF.CFA 338 839 contre KF.CFA 273 470 sur l'exercice précédent. On relève une amélioration continue de la trésorerie de l'OECCI.

2.4. FONDS ASSOCIATIF

Au 31 décembre 2021, ce compte s'élève à 31 200 KF.CFA contre 28 200 KF.CFA à la fin de l'exercice précédent soit une augmentation de 3 000 KF.CFA représentant les droits d'inscription de nouveaux confrères et personnes morales versés sur l'exercice 2021.

2.5. REPORT A NOUVEAU

Ce poste s'analyse comme suit :

	F.CFA
Report à nouveau au 01 01 2020	174 417 359
Résultat au 31 12 2020	168 679 817
	343 097 176

2.6. PROVISIONS FINANCIERES

Elles comprennent :

2.6.1. Provisions pour départ à la retraite

A la clôture de l'exercice, ces provisions présentent un solde de KF.CFA 71 339 contre KF.CFA 48 710 sur l'exercice précédent. La dotation de l'exercice s'élève à KF.CFA 22 629.

2.7. DETTES FISCALES

Les dettes fiscales au 31 décembre 2021 s'élèvent à F.CFA 4 965 205 et se décomposent ainsi :

	F.CFA
FDFP- TA & FPC cotisations dues	1 028 238
Etat, impôts sur les salaires	2 625 501
Etat, impôts fonciers	600 000
Etat, retenue à la source sur loyer	576 000
Charges fiscales provisionnées sur congés payés	135 466
	4 965 205

Toutes ces dettes ont été réglées à bonne date courant 2022.

2.8. DETTES SOCIALES

Les dettes sociales d'un total de F.CFA 10 479 411 sont détaillées comme suit :

	F.CFA
Dettes provisionnées pour congés à payer	4 838 079
CNPS, contributions dues	5 176 286
CMU, cotisations dues	78 000
Charges sociales provisionnées sur congés payés	387 046
	10 479 411

Toutes ces dettes ont été réglées à bonne date courant 2022.

2.8. AUTRES DETTES

Les autres dettes totalisent un montant de KF.CFA 36 766 contre KF.CFA 22 641 KF.CFA sur l'exercice précédent. Elles s'analysent comme suit :

Fournisseurs	F.CFA
CI-Télécom	400 087
C.I.E	1 166 645
SODECI	50 756
A2R Technologies & Consulting	433 000
Ivoire Cartes Systèmes (ICS)	1 090 180
CIDD	7 500 000
	10 640 668
Fournisseurs, factures non parvenues	
RESCOM	500 000
Sous-total «fournisseurs créditeurs»	11 140 668

	F.CFA
Quote-part droit de participation DECOFI	2 750 000
Indemnités réunions Conseil OEC CI	12 875 000
Indemnités censeurs	4 000 000
Indemnités réunions commissions	6 000 000
	25 625 000
Sous-total autres dettes	36 765 668

	F.CFA
Fournisseurs débiteurs, avances versées	
Hôtel Belle Côte	437 000

2.10. EXECUTION DU BUDGET

CHARGES

INTITULÉ	BUDGET 2021	RÉEL 2021	DIFFÉRENCE
Autres achats	22 700	22 108	592
Transport	8 500	24 891	-16 391
Services extérieurs	173 000	158 203	14 797
Impôts et taxes	4 748	4 791	-43
Autres charges	78 000	89 400	-11 400
Charges du personnel	167 903	161 350	6 553
Dotation aux amortissements	12 856	6 851	6 005
Dotation aux provisions pour départ à la retraite	20 000	22 629	-2 629
Mise hors service immobilisations incorporelles	0	708	-708
Mise hors service immobilisations corporelles	0	772	-772
TOTAL CHARGES	487 707	491 703	-3 996

PRODUITS

INTITULÉ	BUDGET 2021	RÉEL 2021	DIFFÉRENCE
1. Cotisations	324 200	329 912	-5 712
Autres produits	248 500	210 814	37 686

2 Formations	20 000	0	20 000
3. Vente de stickers	225 000	206 564	18 436
4. Participation fonds de solidarité	3 500	1 190	2 310
5. Autres produits divers		3 060	-3 060
TOTAL PRODUITS	572 700	540 726	31 974

IMMOBILISATIONS

INTITULÉ	BUDGET 2021	RÉEL 2021	DIFFÉRENCE
Reconduction plateforme d'authentification et de signature des états financiers	75 000 000	0	75 000 000
2 vidéos projecteurs (F.CFA 350 000 l'unité) & accessoires (câble HDMI, pointeur & spinter 4 sorties)	920 000	830 000	90 000
2 splits (Devis SIMATEC)	585 000	225 000	360 000
1 imprimante HP M 182n (PROFORMA CITYCOM)	200 001	200 000	1
Logiciel SAGE COMPTABILITE SG-FRP 1000 - Suite financière - Comptabilité générale, analytique et budgétaire - Immobilisations (Devis Corail Solutions)	3 870 400	300 000	3 570 400
Logiciel SAGE PAIE - 3 utilisateurs, accès full Web et clients / Serveur SG-PAIE 1 licence (Devis Corail Solutions)	1 449 078	0	1 449 078
Prestation Corail Solutions (SAGE X3 ERP - Paramétrage, formation, assistance)	3 894 000	0	3 894 000
1 Fauteuil ergonomique	783 343		783 343
8 fauteuils direction	2 014 024		2 014 024
Véhicule de liaison	17 000 000		17 000 000
Création d'une plateforme de déclaration d'activités des membres de l'Ordre	2 500 000		2 500 000
Acquisition d'un petit serveur pour l'hébergement de la plateforme de déclaration d'activités des membres de l'Ordre	1 000 000		1 000 000
Licence Windows 10		1 293 500	-1 293 500
2 ordinateurs comptabilité		1 220 000	-1 220 000
	109 215 846	4 068 500	105 147 346

De manière globale, l'exécution du budget révèle que les réalisations sont en dessous des prévisions sauf pour les éléments suivants :

- Les cotisations effectives sont légèrement supérieures aux cotisations budgétisées du fait des nouveaux membres non suffisamment anticipés ;
- Les produits de la rubrique 5 n'avaient pas été budgétisés ;
- Les frais de voyage sont nettement supérieurs à ce qui avait été budgétisé. Les déplacements à l'étranger ont été beaucoup plus nombreux que prévus ;
- Les autres charges dont notamment les indemnités liées aux réunions des différentes commissions sont supérieures à ce qui avait été budgétisé. Les réunions ont été plus nombreuses que prévues ;
- La provision pour départ à la retraite doit être cumulée avec la ligne des frais du personnel pour l'analyse.

La crise sanitaire COVID-19 a continué de ralentir l'activité économique sur l'exercice 2021 malgré une reprise des activités de certains secteurs. Cependant, tout en restant en deçà des prévisions, le nombre de visas des financiers et d'attestations d'exécution de la mission de commissariat aux comptes a pu augmenter quelque peu.

La commission NTIC n'a pas pu réaliser les activités génératrices de revenus contenues dans son plan d'action 2021 (concentration des activités autour de la recherche de solutions pour la digitalisation de l'OEC CI).

Le plan d'actions par rapport au recrutement d'un expert en formation pour le lancement des formations génératrices de revenus en 2021, n'a pas encore été engagé.

L'augmentation des frais de personnel a été légèrement en dessous de ce qui avait été budgété.

La dotation aux amortissements est en deçà des prévisions du fait de la non-réalisation de la plupart des investissements prévus.

Les autres postes de charges sont restés en deçà des prévisions mais pas de manière significative.

CONCLUSION

L'exercice 2021 s'est soldé par un excédent d'un montant de 49,023 millions de FCFA contre 168,680 millions de FCFA sur l'exercice précédent.

L'analyse de l'exploitation fait apparaître une augmentation significative de la plupart des charges par rapport à l'exercice précédent du fait de la reprise des manifestations en présentiel tant en Côte d'Ivoire qu'à l'étranger. Par contre, les produits n'ont augmenté que dans une faible proportion. Ce sont ces deux facteurs conjugués qui expliquent la dégradation de l'excédent des produits sur les charges. Cependant, l'engagement de l'OEC CI dans un maximum d'activités économiques et professionnelles malgré des ressources qui se raréfient, relève d'une ferme détermination de rester un acteur majeur accompagnant les forces vives de la nation dans leur développement.

Néanmoins, pour pérenniser la fluidité de la trésorerie des activités de l'OEC CI, les activités de défense des intérêts de la profession et d'accroissement des ressources des membres de la profession doivent continuer à être financées par des ressources additionnelles aux cotisations des membres. Le Conseil de l'Ordre continue d'œuvrer dans ce sens.